



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Canadian
Biosphere
Reserves Association

Association
canadienne des
réserves de la
biosphère

Évaluation des réserves de la biosphère pour la qualification d'Autres mesures de conservation efficace par zone (OECM) : Analyse préliminaire

Monica Shore et Kate Potter

Mars 2018

This project was undertaken with the financial support of:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	4
Buts	4
1. Description des OECM	4
Objectifs nationaux et internationaux : Origines des OECM	4
Critères et définition des OECM	6
Déclaration des OECM	7
2. Les OECM dans un contexte autochtone.....	7
Visions du monde et langage autochtones.....	8
L'espace éthique	8
Voir avec deux yeux	10
L'importance du langage.....	10
La gouvernance autochtone et les OECM.....	11
Codes fonciers.....	11
L'OECM comme outil de négociation.....	11
Consentement libre, préalable et éclairé (CLPÉ)	12
Utilisation des OECM pour sauvegarder la biodiversité	12
Conservation menée par les autochtones	13
APAC (à ne pas confondre avec les APCA) vs OECM.....	13
Cercle autochtone d'experts (CAE)	13
Aire protégée et de conservation autochtone (APCA) et OECM	14
3. Évaluation des Réserves de la biosphère en tant qu'OECM	14
Idéal vs réalité.....	14
Outil d'évaluation préliminaire de l'ACRB	15
Analyse des résultats de l'évaluation préliminaire de l'ACRB	16
Défis de la reconnaissance et de la déclaration des OECM dans les RB canadiennes.....	16
Définition canadienne inachevée	16
Processus et échéancier.....	16
Capacités.....	17
Éviter le dédoublement des efforts	17
Chevauchement avec les APCA.....	17
Conclusion : Rôles potentiels des Réserves de la biosphère concernant l'Objectif 1 du Canada	17
Annexe A : Communications des évaluations préliminaires.....	19

Participation.....	19
Questions et préoccupations des Réserves de la biosphère	19
Annexe B : Cotation de l'évaluation préliminaire	23
Grille de questions	23
Résultats de l'évaluation préliminaire	25
Annexe C : Réponses des Réserves de la biosphère individuelles aux évaluations préliminaires (en ordre de soumission)	29
Annexe D : Documentation et références Web pour plus d'informations	47
UICN	47
CDB.....	47
En route vers l'objectif 1 du Canada	47
OECEM	47
Conservation et éthique autochtones	48
Notes de fin.....	48

Introduction

L'Association canadienne des réserves de la biosphère (ACRB) a établi une entente de contribution avec Environnement et Changement Climatique Canada afin de soutenir la coordination d'un projet qui regarde comment les Réserves de la biosphère de l'Unesco au Canada et les aires à l'intérieur des RB peuvent se qualifier en tant qu'Autres mesures de conservation efficace par zone (OECM). L'ACRB fera la gestion de ce projet jusqu'en 2020.

En identifiant des OECM à l'intérieur des limites des RB, l'ACRB peut se joindre à d'autres organismes, réseaux et comités afin d'aider notre pays à atteindre l'Objectif 1 du Canada (mise en oeuvre de l'Objectif mondial 11 d'Aichi). Il s'agit d'une opportunité pour les RB de travailler ensemble en tant que réseau, de jouer un rôle significatif dans un projet de portée nationale et internationale et de créer de nouveaux partenariats avec les gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones. Ce projet aidera aussi à déterminer comment les RB du Canada peuvent accroître l'inventaire actuel des terres protégées et conservées du Canada.

Comme les RB du Canada sont situées à l'intérieur de territoires traditionnels de plus de 50 nations autochtones, il est essentiel que l'ACRB en apprenne davantage sur l'auto-gouvernance autochtones, incluant les traités et les codes fonciers ainsi que les valeurs et principes autochtones qui constitueront le fondement de nos relations à bâtir et de nos collaborations futures. En prenant le temps nécessaire afin de comprendre ces fondements, l'ACRB sera mieux placée pour collaborer avec les peuples autochtones sur une multitude de projets, incluant l'identification et la déclaration potentielle d'OECM à l'intérieur des RB.

Buts

Les buts du présent rapport sont: 1) décrire les critères et la définition des OECM, 2) discuter des OECM dans le contexte des territoires autochtones et des considérations nécessaires à la poursuite de ce travail dans un esprit et une pratique de réconciliation et 3) fournir une évaluation préliminaire de la capacité des RB (ou de zones à l'intérieur des RB) de se qualifier en tant qu'OECM. Ces buts correspondent aux Activités de projet 1A et 1B du plan de travail de l'Association canadienne des réserves de la biosphère (ACRB) avec Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC).

Des éléments provenant des notes sommaires de la Rencontre de briefing nationale (activité de projet 2B du plan de travail) sont intégrés au présent rapport puisque cette dernière a fourni de précieuses réflexions sur les buts mentionnés précédemment. Les procédures de la Rencontre de briefing nationale ont aussi été consignées dans un document séparé.

1. Description des OECM

Objectifs nationaux et internationaux : Origines des OECM

En 2010, les Parties de la convention sur la diversité biologique (CDB) ont adopté un plan stratégique de biodiversité pour la période 2011–2020.

Le Plan stratégique de la CDB inclue 20 objectifs interreliés (appelés « Objectifs d'Aichi ») visant à enrayer la perte mondiale de la biodiversité. L'Objectif 11 d'Aichi est en lien avec le But stratégique C, lequel est

« d'améliorer le statut de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique ».

Objectif 11 d'Aichi : « D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM), et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin ».¹ (souligné par les auteurs du présent rapport)

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) fournit un soutien technique à la CDB. En avril 2017, l'Équipe de travail sur les OECM de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (CMAP) a présenté à ses membres une première ébauche de lignes directrices.² Les lignes directrices finales ont été publiées en janvier 2018.

Les Parties (incluant le Canada) ont aussi été exhortées à élaborer des buts et des objectifs nationaux de biodiversité en se servant du Plan stratégique comme guide flexible. L'Objectif 1 du Canada répond ainsi à l'Objectif 11 d'Aichi, lequel stipule:

« D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone ».³

Pour atteindre les objectifs de dix-sept et dix pourcents, le Canada doit d'abord créer un inventaire de base de la biodiversité existante ainsi que des terres et des eaux qui la protègent (voir l'illustration 1 de la carte du Réseau des aires protégées au Canada datant de décembre 2016).

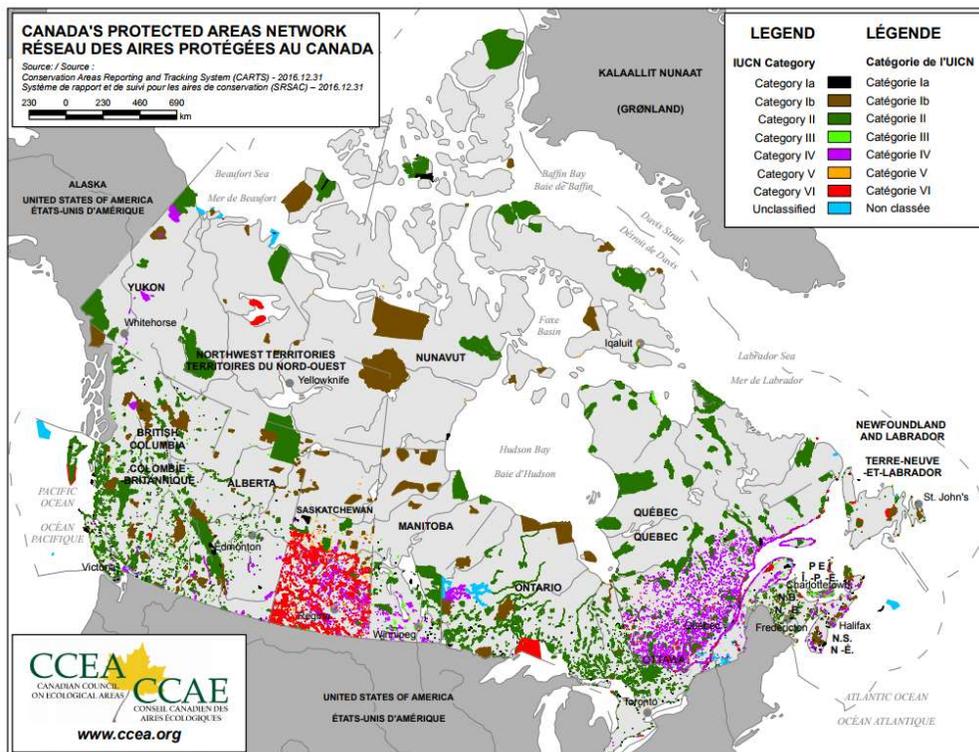


ILLUSTRATION 1 : RÉSEAU DES AIRES PROTÉGÉES AU CANADA (SOURCE : CCEA.ORG)

L'Équipe de travail CMAP de l'UICN a créé une définition et des lignes directrices pour les OECM et le Canada est sur le point de finaliser sa propre définition, laquelle devrait être disponible au printemps 2018. ECCC a assuré à l'ACRB que la définition canadienne des OECM ne différerait que très peu de la définition internationale de ces dernières. Cependant, ECCC reconnaît l'importance qu'il y ait une définition convenue par toutes les juridictions et le département espère que le processus de l'Objectif 1 nous y mènera sous peu.⁴

Selon l'UICN, une OECM comporte les éléments de base suivants :

- Un espace géographique clairement défini
- Non reconnue comme étant une aire protégée
- Détient un plan de gouvernance ou de gestion à long terme assurant la conservation permanente de la biodiversité
- Fournit une conservation in situ de la biodiversité efficace et durable ainsi que des services écosystémiques et des valeurs culturelles et spirituelles lui étant associés⁵

La conservation de la biodiversité ne constitue pas le but principal des OECM. Celles-ci atteignent plutôt une conservation de la biodiversité, soit parce qu'il y a conservation active des fonctions écologiques d'une zone (« conservation secondaire »), ou que la biodiversité prospère malgré un manque de concentration sur l'intégrité écologique de la zone (« conservation complémentaire»)⁶

Exemples de ce qui pourrait compter – OECM	
Probable	Improbable
<ul style="list-style-type: none">• Zones conservées par une communauté autochtone ou autre• Aires côtières et marines protégées contre toute intervention pour des raisons autres que la conservation (ex: épaves historiques)• Aires de paysages agricoles gérées pour la conservation plutôt que l'exploitation (ex: forêts certifiées par FSC)• Bassins hydrographiques protégés pour les villes• Pâturages communautaires avec des prairies indigènes• Sections de réserves militaires à accès restreint ayant des objectifs ainsi qu'une gestion de conservation	<ul style="list-style-type: none">• Parcs urbains et autres jardins classiques• Fermetures de pêche temporaires seulement mises en place jusqu'à ce que les zones de surpêche récupèrent• Zones de pâturage intensif ou pâturage resemé avec monocultures ou espèces non indigènes pour le bétail• Politiques de gestion à grande échelle de paysages terrestres ou marins ciblant un nombre limité d'éléments de biodiversité (ex: restrictions de pêche ou de chasse d'espèces individuelles)• Forêts d'exploitation avec règlements de biodiversité

ILLUSTRATION 2 : EXEMPLES D'OECM POTENTIELLES (SOURCE : GUIDELINES FOR RECOGNISING AND REPORTING OTHER EFFECTIVE AREA BASED CONSERVATION, TRADUCTION FRANÇAISE)

Déclaration des OECM

Au Canada et ailleurs dans le monde, plusieurs organisations sont impliquées dans l'identification, la reconnaissance et la déclaration des OECM ⁷. Le Ministère Pêches et océans Canada (MPO) a été particulièrement actif dans la déclaration d'une grande quantité d'OECM marines.

La méthode de déclaration des OECM n'a pas encore été déterminée au Canada. À l'heure actuelle, les propriétaires ou les administrateurs fonciers (incluant les gouvernements municipaux, les peuples autochtones, les fiducies foncières et les propriétaires fonciers privés) sont ceux qui déclarent les OECM à leur homologue provincial ou territorial. Les juridictions provinciales, territoriales et fédérale sont ensuite responsables de déclarer les OECM à ECCC. Une fois déclarées au fédéral, les OECM canadiennes sont ajoutées à la liste globale des OECM de l'UICN. À ce jour, il n'y a toujours pas de mécanisme clair permettant à d'autres organismes non-gouvernementaux de déclarer des OECM. L'on s'attend à ce que l'Objectif 1 du Canada aborde cette question.⁷

Jusqu'à ce jour au Canada, l'unique agence connue ayant complété des évaluations d'OECM est le MPO. Cependant, outre l'ACRB, d'autres joueurs clés sont impliqués et/ou reconnaissent les OECM et incluent:

- le Conseil canadien sur les aires écologiques
- la Société pour la nature et les parcs du Canada
- les Autorités de conservation (Ontario)
- Ducks Unlimited Canada
- Conservation de la nature Canada (aires protégées en milieu privé)
- les gouvernements fédéral et provinciaux

En prenant part à l'identification des OECM à l'intérieur des limites des RB, l'ACRB aidera le Canada à atteindre ses objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité. De plus, l'ACRB sera davantage reconnue comme faisant partie d'un effort de collaboration plus vaste abordant la conservation de la biodiversité dans un esprit et une pratique de réconciliation. Comme les provinces désirent jouer un rôle et pouvoir juger de ce qui doit être inclus, les RB sont encouragées à entamer des discussions avec leur homologue provincial étant impliqué dans la reconnaissance et la déclaration des OECM.⁸

2. Les OECM dans un contexte autochtone

Au Canada, les discussions concernant les OECM doivent aller de pair avec une compréhension des visions du monde et du langage autochtones. La présente section a pour but de fournir un contexte à l'ACRB quant aux façons de développer les OECM en collaboration avec les peuples autochtones à travers un processus qui respecte leur droit de décider comment leurs territoires sont reconnus. Une partie de cette section a été complétée à la suite de la Rencontre de briefing nationale sur les OECM à Ottawa, car les présentations et les discussions parmi le Cercle autochtone élargi de l'ACRB a fourni des indications supplémentaires que cette dernière se doit de considérer avant d'aller plus loin dans l'évaluation des OECM à l'intérieur des limites des RB. D'autres indications à ce sujet incluant des outils de communication et du matériel éducatif seront partagés tout au long de l'échéancier du projet (2018-2020).

Tel qu'indiqué dans la préface de la rencontre du réseau EuroMAB (un réseau régional de réserves de la biosphère européennes et canadiennes) de 2013 intitulé *Recommandations sur la collaboration avec les*

peuples autochtones, « ce genre de dialogue et de développement de relations nécessite du temps ». ⁹ Ainsi, même si des informations précieuses sont partagées dès maintenant, les RB sont exhortées à continuer de poser des questions et de s'assurer que les discussions avec les partenaires autochtones ont bien lieu tout au long du processus d'identification des OECM ainsi qu'au cours de tout autre projet où la collaboration est possible.

La plupart du texte est constitué de citations directes de personnes interviewées et de conférenciers dans leurs propres mots afin d'éviter des paraphrases susceptibles d'en transformer le contenu dans le processus d'interprétation. (Le texte a toutefois été traduit de l'anglais au français dans la présente version.) Les interviewés incluent (en ordre alphabétique):

- Gina Bayha, Coordonnatrice de la RB Tsá Tué
- Nadine Crookes, Coprésidente du Comité directeur national sur l'Objectif 1 (CDN)
- Chloe Dragon Smith, Membre du Comité consultatif national sur l'Objectif 1 (CCN)
- Susanne Emonds, Responsable du Programme des aires protégées d'ECCC et représentante gouvernementale non-autochtone du Comité du CAE/Enns, Coprésident du Cercle autochtone d'experts de l'Objectif 1 (CAE)
- Olaf Jensen, Gestionnaire des Aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
- Stan Johnson, Membre de la Première Nation Eskasoni, RB du Lac Bras d'Or
- Danika Littlechild, Coprésidente du CAE
- Larry McDermott, Aîné algonquin
- Kim Sander Wright, Membre du consortium APAC/Fondation David Suzuki

Visions du monde et langage autochtones

L'espace éthique

L'espace éthique est si fondamental pour le processus de l'Objectif 1 qu'il a été soulevé dans des entrevues de consultation avec Eli Enns et Chloe Dragon Smith ainsi que dans des présentations lors de la Rencontre de briefing nationale de l'ACRB par l'aîné Larry McDermott, Nadine Crookes et Danika Littlechild. « En route vers l'objectif 1 du Canada » a adopté l'espace éthique, car celui-ci s'accompagne de la compréhension que les deux points de vue valent non seulement la peine d'être considérés, mais sont de valeur égale.

Dans sa présentation à l'ACRB, Nadine Crookes a expliqué que « le concept d'espace éthique a été amené aux participants de l'Objectif 1 par Dr. Reg Crowshoe, un conseiller culturel et spirituel Blackfoot et membre du Comité consultatif national (CCN). L'espace éthique a été adopté en tant que concept de base pour tous les éléments de l'Objectif 1, incluant le Cercle autochtone d'experts (CAE), le CCN ainsi que le Comité directeur national ». ¹⁰

Chloe Dragon Smith a stipulé que « l'espace éthique est la confluence naturelle des visions du monde et des cultures autochtones et non-autochtones. Il se situe au niveau sociétair et représente un futur où ces visions s'unissent ». ¹¹

Eli Enns a fourni des informations supplémentaires sur le contexte en décrivant comment l'illustration ci-dessous a été construite : « Willy Ermine était l'un des architectes de l'espace éthique et Dr. Reg Crowshoe l'a apporté à ce travail sur l'Objectif 1 pour affirmer que l'on ne veut pas repartir à zéro à chaque fois. Voici quelques données [démonstrées par illustration ci-dessous, laquelle est constituée d'un cadre à

quatre côtés/éléments] : Les 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation [forment l'un des côtés du cadre] ; nous n'obtiendrons jamais de réconciliation entre la Couronne et les peuples autochtones sans qu'il n'y ait d'abord réconciliation avec la terre. Une seconde partie de ce cadre constitue la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA) [laquelle] a été adoptée par le gouvernement canadien. Une troisième partie du cadre représente la Section 35 de la Loi de 1982 sur le Canada. Enfin, la quatrième partie englobe les Traités de paix et d'amitié, la Convention sur la biodiversité de l'ONU et autres textes de droit international. À travers ce cadre, nous nous voyons [en tant qu'êtres égaux]. Nous pouvons interagir. Énormément de temps et d'énergie a été employé pour la DDPA et les 94 Appels à l'action. Tout le monde a accepté que nous allons réaliser ces choses donc elles font désormais partie du cadre de travail de notre relation. Ajoutez maintenant le logo de l'Objectif 1 du Canada à l'intérieur de l'espace éthique, entouré par ces quatre choses. »¹²

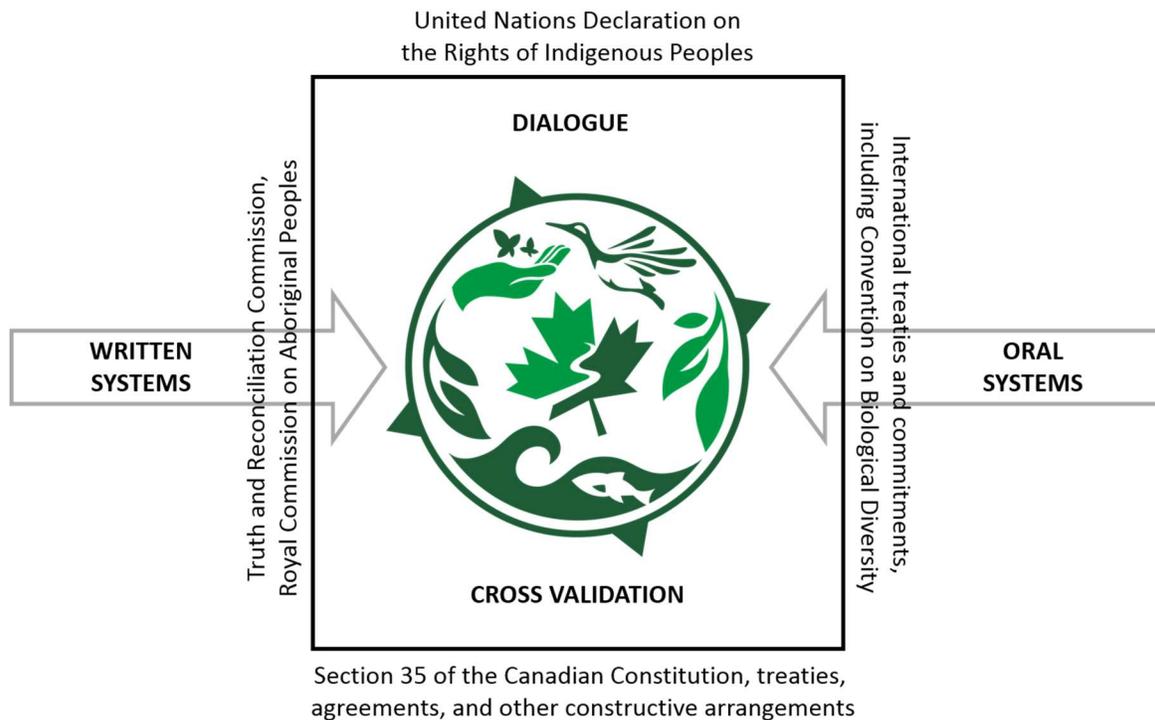


ILLUSTRATION 3 : COMPRENDRE L'ESPACE ÉTHIQUE (SOURCE: RAPPORT DU CERCLE AUTOCHTONE D'EXPERTS DE MARS 2018)

Chloe Dragon Smith a poursuivi en expliquant : « L'une des choses qui ont solidifié le concept d'espace éthique pour moi est ce que [Dr.] Reg [Crowshoe] a dit. Que dans la culture autochtone, nous avons souvent une chanson ou une cérémonie pour rendre quelque chose officiel, pour affirmer « voici ce qu'il en est » tandis que dans la société occidentale, nous signons souvent un papier ou un document qui dit « voici ce qu'il en est ». Il a dit, comment pensez-vous que les scientifiques se sentiraient si on les abordait en disant « je suis ravi que vous ayez fait une découverte et ceci est la nouvelle politique qui en découle et nous allons maintenant chanter une chanson et voilà ce qui en sera ». Ils riraient. Eh bien c'est de cette façon que les aînés se sentent quand vous leur amenez un papier... Il y a une façon équivalente est opposée de faire les choses qui provient du cœur de notre vision du monde, notre façon d'être, notre façon de voir le monde... Il s'agit aussi d'une manière très peu menaçante d'expliquer que nous avons besoin des façons de faire autochtones dans le travail que nous faisons... Cela ne dit pas que nous voulons outrepasser les façons occidentales. Cela dit, en ce moment, les façons de faire occidentales sont de

beaucoup plus grande proportion. La façon dont nous faisons les choses est centrée sur la vision du monde occidentale. Nous voulons simplement faire grandir l'autre côté afin d'obtenir un véritable espace éthique. Il ne s'agit pas de prendre la place de l'autre, mais nous sommes actuellement en déséquilibre. Nous n'avons pas d'espace éthique parce que l'une [des visions du monde] est supprimée. »

L'aîné algonquin Larry McDermott a parlé de l'importance de l'espace éthique dans son travail avec le Comité directeur national (CDN) de l'objectif 1 et a fait référence à plusieurs documents étant inclus dans « l'Annexe D : Documentation et références Web pour plus d'informations ». Sa présentation à la Rencontre de briefing nationale de l'ACRB sur les OECM s'est concentrée sur la façon dont l'espace éthique est créé à travers le développement de relations et la gouvernance partagée. L'un des points forts de la Rencontre de briefing nationale a été la création d'une déclaration par le Cercle autochtone de l'ACRB (20 personnes) appelée « Engagement solennel ». La déclaration constitue une avancée importante et officialise la relation entre l'ACRB, les peuples autochtones ainsi que les RB. Pour plus d'informations, veuillez s'il vous plaît voir le document de synthèse de la Rencontre de briefing nationale. La déclaration est également disponible à l'adresse biospherecanada.ca sous la section « Rapports ».

Voir avec deux yeux

Le concept de voir avec deux yeux est similaire à celui de l'espace éthique, mais il a un sens légèrement différent.

Stan Johnson (Membre de la Première Nation Eskasoni, RB du Lac Bras d'Or) a défini voir avec deux yeux comme « apprendre à voir d'un œil avec les forces, le savoir et les façons de faire des autochtones et de l'autre œil avec les forces, le savoir et les façons de faire des occidentaux... et utiliser ces deux yeux ensemble pour le bénéfice de tous ».¹³

Chloe Dragon Smith a décrit : « voir avec deux yeux, c'est [comme] avoir une personne qui peut naviguer entre deux cultures et comprendre les deux. Voir avec deux yeux, c'est quelqu'un qui vit dans un espace comme celui d'aujourd'hui, là où deux cultures ne sont pas nécessairement égales, pas dans un espace éthique, mais qui peut comprendre les deux. »¹⁴

Eli Enns a élaboré : « voir avec les deux yeux est étroitement associée à des aînés comme William Commanda, qui parlait de la convergence et de la réalisation des prophéties de la période du contact à travers les Traités de paix et d'amitié. Il voulait regarder comment ces deux sociétés pourraient coexister tout en étant considérées de valeur égale. »¹⁵

L'importance du langage

Tel qu'indiqué dans les Recommandations d'EuroMAB 2013, il est essentiel que les RB « valorisent les connaissances autochtones/traditionnelles au même titre que les autres formes d'expertise dans la prise de décision. Pour commencer, apprenez et utilisez des concepts de langage locaux. »¹⁶

Dans une conversation avec Gina Bayha, coordonnatrice de la RB Tsá Tué, un point clé a été soulevé : « Il est difficile de s'impliquer dans un processus [à propos de la conservation] quand il n'existe aucun mot désignant la conservation ou les aires protégées dans votre propre langue ».17 Il est crucial que l'ACRB et les RB comprennent cela si elles veulent jouer un rôle de communication/éducation à l'intérieur des communautés. Il est essentiel que ce travail ainsi que tout travail futur soit entrepris dans une compréhension mutuelle. La terminologie et les concepts de chaque culture doivent être décortiqués, partagés et compris.

Codes fonciers

Voici les propos d’Eli Enns, coprésident du Cercle autochtone d'experts de l'Objectif 1 du Canada. En plus de son rôle dans l'Objectif 1, Eli Enns est aussi un ancien membre du Programme canadien sur l'homme et la biosphère (communément désigné par le sigle « MAB » se référant au terme anglais « Man and Biosphere »), un ancien membre du comité d'administration de la Réserve de la biosphère Réserve de la biosphère de Clayoquot Sound et un membre de la Nation Tla-o-qui-aht.

« Par le passé, les zonages et les codes fonciers ont principalement été applicables uniquement sur les territoires ayant un statut de réserve. Des initiatives au niveau territorial et à plus grande échelle géographique ont été entreprises par les peuples autochtones à travers la planification de l'utilisation des terres et des innovations de gouvernance de bassins hydrographiques telles que les Parcs tribaux et autres initiatives du même type [lesquelles sont une forme d’Aire protégée et de conservation autochtone (APCA)].

À travers le Canada, les régions géopolitiques varient quant au degré de certitude ou d'entente constitutionnelle mise en place, ce qui a un impact sur les types d'innovation disponibles dans un environnement post-traité ou pré-traité, par exemple. Les codes fonciers pourraient entrer en jeu pour les Premières Nations qui possèdent de très vastes propriétés foncières associées à des traités historiques et situées dans des réserves de la biosphère ou sur une terre à adjacente à ces dernières.

Cela entre dans les discussions sur les OECM puisqu'une nation individuelle peut décider de mettre de côté une partie du territoire de sa réserve via un code foncier [soutenant la biodiversité] ou autre mécanisme à l'intérieur d'une région de la biosphère. Par exemple, à Clayoquot Sound, la désignation d'une réserve de la biosphère a aidé à catalyser de multiples partenariats et intérêts mutuels et a permis aux peuples autochtones de la région d'établir des Parcs tribaux. Lorsque des peuples autochtones établissent des Parcs tribaux ou des initiatives du même type à l'intérieur ou autour de réserves de la biosphère désignées, cela optimise la fonction de ces dernières en tant qu'OECM parce que les Parcs tribaux et les initiatives de ce type sont conformes aux idées de zones d'utilisation durable, de même qu'aux valeurs et principes globaux des réserves de la biosphère. Les Parcs tribaux ont pour objectif de promouvoir la santé de la biodiversité. Ainsi, dans l'exemple de Clayoquot Sound, il y a une relation réciproque. La culture minutieuse de la biodiversité effectuée par les Peuples Nuu-chah-nulth depuis des milliers d'années ainsi que leurs efforts plus récents de protection de leurs terres ayant débuté en 1984 avec la déclaration du Parc de tribal de l'île Meares, ont créé une fondation solide pour la Réserve de la biosphère de Clayoquot Sound et, en retour, cette dernière a amené des idées innovatrices, des individus et des organismes dans la région. »

L'OECM comme outil de négociation

Kim Sander Wright, du Consortium de l'APCA, a commenté en entrevue que les « [OECM sont] des aires conservées qui ont un plan de gouvernance. Il pourrait s'agir de territoires appartenant à des peuples autochtones et qui sont gouvernés [de façon durable] depuis des milliers d'années ; des aires qui ne sont pas officiellement reconnues pour leur conservation et où la biodiversité s'en trouve menacée. Il pourrait y avoir un traité protégeant certaines aires, [avec ou sans] plan d'utilisation foncière [ou] marine. Une OECM devient dans ce cas une opportunité de négociation et de dialogue pouvant être saisie par les peuples autochtones afin d'entamer des discussions avec le gouvernement fédéral. [Il pourrait s'agir d'une

situation où une Première Nation se dit] « il nous fait plaisir de continuer à assumer la responsabilité de cette aire, mais nous... avons besoin de financement [ou d'un] programme de surveillance [par exemple] ainsi que le respect et la reconnaissance du fait que nous voulons [cette conservation]. »

Elle a poursuivi en expliquant que « la reconnaissance de l'OECM remet la capacité de gouverner [entre les mains des gens qui gouvernent ce territoire. [L'OECM] n'est pas une désignation, mais bien la reconnaissance qu'il se passe là quelque chose qui fonctionne et qui doit être surveillé [et que toute] menace [à cette biodiversité doit être réduite]. »¹⁸

Consentement libre, préalable et éclairé (CLPÉ)

Un article de Jonas et al. (2017) sur les OECM et les APCA parle de l'importance capitale du CLPÉ :

« Le respect du CLPÉ est essentiel afin d'assurer que les injustices perpétrées contre les peuples autochtones et les communautés locales sous des cadres réglementaires d'aires protégées ne soient pas répétées dans le contexte des OECM. Cela est particulièrement important d'ici à 2020 (date limite à laquelle les parties du CDB doivent avoir réalisé le Plan stratégique et atteint les Objectifs d'Aichi), période où les agences de l'État subiront des pressions afin d'accroître la superficie de leurs aires pour atteindre l'Objectif 11 et seront peut-être tentées de déclarer des OECM sans procéder en bonne et due forme. »

« Par conséquent, les états qui sont intéressés à reconnaître les APCA en tant qu'OECM devraient développer des cadres réglementaires et politiques avec la participation entière et active des peuples autochtones et des communautés locales. Il leur est conseillé de s'assurer que ces mesures font partie de cadres réglementaires et institutionnels plus vastes reconnaissant et soutenant l'éventail complet des cultures, des lois et institutions ainsi que des droits et responsabilités des peuples autochtones et des communautés locales (c.-à-d. : tel que mentionné précédemment, pas seulement les aspects directement en lien avec la conservation de la biodiversité) (Initiative des droits et ressources 2015). Ainsi, des réformes légales, politiques et institutionnelles nécessaires afin de reconnaître les OECM au niveau (sous-)national pourraient représenter une chance de préconiser d'autres réformes (possiblement plus systémiques encore) de reconnaissance et de soutien des droits des peuples autochtones à plus grande échelle. »¹⁹

Un lien vers un feuillet d'informations à propos des peuples autochtones et du CLPÉ en contexte canadien est disponible dans la section Documentation et références Web pour plus d'informations (Annexe D).

Utilisation des OECM pour sauvegarder la biodiversité

La RB est une désignation internationale n'ayant aucun pouvoir législatif au Canada. Selon Kim Sander Wright du Consortium de l'APAC, « la RB représente une façon intéressante de soulever l'importance d'une aire, mais ne constitue pas l'outil pouvant la sauvegarder. Cela prend une OECM [ou une APCA] pour la sauvegarder. Entre-temps, l'on peut avoir une APAC à cet endroit en disant la Première Nation X a décidé qu'elle veut gouverner ce territoire [pour y conserver la biodiversité]. »²⁰

« Ensuite, il doit y avoir un réseau national de soutien des pairs entre les peuples autochtones qui s'intéresse aux discussions déterminant ce qui est et ce qui n'est pas une OECM. [Il y a là une] opportunité pour les RB d'avoir cette conversation. [Veuillez noter que cela a été entamé lors de la Rencontre de briefing de l'ACRB en février 2018]. Le langage est « reconnaissance appropriée ». Que pouvons-nous faire pour reconnaître de façon appropriée? Comment pouvons-nous sauvegarder l'aire? Quelles sont les menaces? Quels sont les outils dont on a besoin pour la sécuriser? L'OECM est une bonne option. Les RB

pourraient faciliter ces conversations ainsi que le processus. [Une RB peut aider à] cartographier et à développer des programmes de surveillance, puis les membres de la communauté autochtone peuvent s'entraider une fois que quelques personnes l'ont fait. »²¹

Conservation menée par les autochtones

APAC (à ne pas confondre avec les APCA) vs OECM

« L'APAC sonne comme un acronyme, mais il n'en est pas un. Il s'agit du sigle pour « aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire » ou « territoires de vie ». »²²

Les propos ci-dessous sont de Kim Sander Wright du Consortium de l'APAC. Kim est aussi membre de l'Équipe de travail sur les OECM de la Commission mondiale de l'UICN. Son travail est de veiller à ce que les droits des autochtones soient reconnus à travers les négociations internationales sur la définition des OECM :

« APAC est un terme international pouvant s'appliquer à tout ce qui est gouverné par les autochtones et obtient des résultats en matière de conservation. APAC est un terme passe-partout tout comme « aire protégée ». Il s'agit du langage international se référant à tout système à l'intérieur duquel les peuples autochtones et/ou les communautés locales ont un territoire ou une aire qu'ils gouvernent... Là où il en résulte une conservation. La population locale n'a peut-être pas de nom pour cela, mais de facto, c'est [une APAC]. Le but du Consortium de l'APAC est d'aider les communautés et les gouvernements à protéger ces zones. »

« Si le but est la protection et l'on est en présence d'un territoire appartenant aux peuples autochtones, on se retrouve avec une aire protégée qui est gouvernée par les peuples autochtones. Si ces peuples ne veulent pas que ce dernier soit une aire protégée, ils peuvent appeler cela une OECM. Dans le cas où le but est une utilisation durable (récolte traditionnelle, valeurs sacrées ou culturelles, sites ou villages cachés que l'on veut sauvegarder) et que la conservation constitue un co-bénéfice, il s'agit d'une OECM. Les OECM ne sont pas moins importantes ou secondaires comparativement aux aires protégées. La biodiversité peut y être tout aussi riche ».

« [Les OECM et les APAC] correspondent bien aux aires autochtones parce que... [par exemple] les Nations autochtones ne veulent pas laisser tomber leurs droits de pêche, mais elles peuvent choisir de ne pas pêcher là parce que c'est une zone importante pour le poisson de roche donc elles ne vont pas dire officiellement qu'elles n'utilisent pas cet espace. Utilisation continue signifie droits fonciers. »²³

Cercle autochtone d'experts (CAE)

Les membres du CAE incluent des experts autochtones en conservation à travers le Canada, lesquels sont soutenus par des représentants des juridictions fédérale, provinciales et territoriales.²⁴

Danika Littlechild a parlé du rôle du CAE à l'intérieur d'En route vers l'objectif 1 du Canada : « [Le] Cercle autochtone d'experts fait partie intégrante du processus, car il permet au dialogue autochtone d'articuler de façon collective le rôle que les peuples autochtones devraient jouer en ce qui a trait aux aires protégées... Les histoires qui sont présentement collectées par le Cercle autochtone d'experts autour du Canada parle de la connexion avec la Terre mère ainsi que du langage et de la façon dont celui-ci est [enraciné dans la culture] autochtone. Que signifie la réconciliation? Voilà un sujet difficile à aborder et porteur de malaise alors que nous nous donnons le défi de réfléchir à propos de la signification d'un

changement de paradigme et de l'élévation des Premières Nations vers la place qu'elles méritent de prendre... D'une façon qui nous permet de bâtir des relations, peut-être par l'entremise d'anciens et de nouveaux moyens. »

Suzanne Emonds, analyste politique du programme des Aires protégées d'ECCC et l'une des représentantes gouvernementales non-autochtones du Comité du CAE, a mentionné que le processus du CAE avait inclus quatre rassemblements dans l'Ouest, l'Est, le Nord et le Centre-Sud du Canada au cours de l'année 2017. Lors de ces rassemblements, le comité en a appris beaucoup sur les nombreux efforts de conservation entrepris par les autochtones. La RB Tsá Tué fut l'un des exemples partagés qui pourrait être qualifié d'APCA.²⁵

Le CAE produira des recommandations et fournira de l'orientation sur la façon dont un éventail d'APCA pourrait contribuer à l'Objectif 1 du Canada dans l'esprit et la pratique de la réconciliation... Son premier objectif [attendu à la fin mars 2018] est de produire un rapport accessible au public qui :

- présentera une proposition de définition pour les APCA canadiennes
- identifiera les principes clés et les caractéristiques communes d'un éventail d'APCA au Canada
- décrira les relations entre les APCA et les réseaux d'aires protégées et de conservation existants
- soulignera la recherche existante dans le domaine et les leçons apprises par le Canada et autres juridictions quant aux efforts de soutien à la réalisation des APCA au Canada.²⁶

Aire protégée et de conservation autochtone (APCA) et OECM

Olaf Jensen, gestionnaire des Aires protégées d'ECCC, a expliqué que les discussions sur les OECM ont commencé au niveau international en partie afin de reconnaître les efforts et les actions de conservation des peuples autochtones (ex : entre autres à travers les APAC). Étant donné que la plupart des discussions sur les efforts de conservation autochtones au Canada ont été centrées sur le processus du CAE et le développement d'une définition des Aires protégées et de conservation autochtone (APCA) pour le Canada, il a confirmé qu'il est très probable qu'il y ait une relation étroite entre les OECM et les APCA.²⁷ De surcroît, les OECM et les APCA pourraient potentiellement toutes deux être identifiées sur des terres à l'intérieur de plans d'utilisation foncière autochtones étant zonées à des fins de conservation.²⁸

À la Rencontre de briefing nationale de l'ACRB à Ottawa, les membres du comité d'administration et le personnel des RB, de même que le cercle autochtone de l'ACRB ont exprimé un grand intérêt à en apprendre davantage sur les APCA. La publication du rapport du CAE est attendue pour la fin mars et sera un tournant pour l'ACRB alors qu'elle en sera au développement des prochaines étapes de son projet avec ECCC.

3. Évaluation des Réserves de la biosphère en tant qu'OECM

Idéal vs réalité

Dans une perspective idéaliste, les RB ont à l'origine été désignées afin de souligner les régions autour du monde où des communautés vivaient en équilibre durable avec les écosystèmes. Selon Eli Enns, Coprésident du Cercle autochtone d'experts et ancien membre du Comité canadien sur l'homme et la biosphère, « si cet idéal pouvait réellement être atteint, les RB seraient inévitablement considérées comme des mesures de conservation efficaces au-delà des limites rigides de l'aire protégée centrale. Dans

un contexte canadien, les probabilités d'atteindre cette conception originale serait grandement accrue si : 1) les réserves de la biosphère recevaient des outils législatifs pour atteindre leurs objectifs, 2) les mécanismes de gouvernance de la réserve de la biosphère incluaient tous les éléments formant les communautés de la région de la biosphère dont les peuples autochtones, les municipalités, les organisations de la société civile, l'industrie privée, le milieu universitaire, etc. et 3) les réserves de la biosphère recevaient les ressources adéquates. »²⁹

Selon leur fonctionnement actuel, il est peu probable que les RB canadiennes se qualifient d'OECM en totalité. Cela est dû au fait que les aires protégées et les OECM sont des catégories distinctes qui sont toutes deux comptabilisées dans l'Objectif 1 du Canada et l'Objectif 11 d'Aichi. Les Zones centrales des RB ne pourraient donc pas être incluses comme faisant partie d'une OECM selon les définitions actuelles. (Une exception à cette règle pourrait être la RB Tsá Tué, laquelle est gouvernée par les Dénés dans les Territoires du Nord-Ouest.)³⁰

Outil d'évaluation préliminaire de l'ACRB

S'il y a actuellement des contraintes à la qualification d'une RB entière en tant qu'OECM, de plus petites aires à l'intérieur des RB semblent correspondre à la définition. L'ACRB a développé un outil d'évaluation préliminaire en utilisant les lignes directrices 2017 de l'UICN ainsi que l'Outil de dépistage 2017 du Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ) afin d'identifier les OECM potentielles. Les lignes directrices du CCAÉ sont plus strictes que celles de l'UICN, plus particulièrement au sujet de la permanence et des droits de relatifs au sous-sol.³¹

L'ACRB a procédé à une évaluation préliminaire des OECM potentielles à l'intérieur des limites des RB entre le 26 janvier et le 11 février 2018. (Voir l'outil d'évaluation à l'Annexe B.) Le personnel et les bénévoles des RB ont soumis des exemples d'OECM potentielles ; exemples qui n'ont pas encore été comptés comme aires protégées dans le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). L'outil d'évaluation préliminaire de l'ACRB était basé sur la définition internationale de l'OECM et consistait en un exercice écrit, lequel comprenait les questions suivantes, sans toutefois s'y limiter :

- Votre site a-t-il des limites clairement définies?
- Votre site est-il gouverné par des gouvernements, des particuliers et organismes du secteur privé, des peuples autochtones et/ou communautés locales ou une combinaison (gouvernance partagée)?
- Y a-t-il un lien direct entre l'objectif global et la gestion de la zone ainsi que la conservation in situ de la biodiversité à long terme?
- Y a-t-il des mesures légales, d'autres moyens (lois coutumières ou sanctions) et/ou des preuves manifestes qu'une protection sera en place pour au moins 25 ans?
- Le site contient-il une conservation in situ d'un ou plusieurs des éléments suivants : des espèces rares, en péril ou menacées et leur habitat ainsi que les écosystèmes qui les abritent, des écosystèmes naturels représentatifs, un niveau élevé d'intégrité écologique, variété d'espèces et d'écosystèmes restreints en milieu naturel, des agrégations importantes d'espèces (c.-à-d. migration ou reproduction), des écosystèmes particulièrement importants pour les stades vitaux, l'alimentation, le repos, la mue et la reproduction des espèces, des aires importantes pour la connectivité écologique ou encore pour compléter un réseau de conservation, et/ou des aires fournissant des services écosystémiques critiques tel que le stockage du carbone en plus de la biodiversité?

Analyse des résultats de l'évaluation préliminaire de l'ACRB

La plupart des RB ont soumis deux exemples d'OECM à l'intérieur de leurs limites. Ces exemples ont ensuite été classés selon leur capacité ou incapacité à répondre aux critères d'OECM. L'Annexe B contient l'outil (grille de questions) ainsi que les résultats sous forme de pointage. L'Annexe C montre les soumissions d'évaluation préliminaire des réserves de la biosphère individuelles. Dans certains cas, les réponses ont été abrégées.

Les exemples soumis dans les évaluations préliminaires ont été divisés en cinq catégories :

- 1) Cas de double comptage potentiels : Ces exemples pourraient être qualifiés d'OECM ou d'Aires protégées, mais la RB ne constitue pas le partenaire principal et/ou le propriétaire foncier et/ou le détenteur de la servitude.
- 2) Partenaires à faible capacité : Ces exemples pourraient être qualifiés d'OECM, mais la RB ne constitue pas le partenaire principal et/ou le propriétaire foncier et/ou le détenteur de la servitude. Cependant, il se peut que le partenaire principal n'ait pas la capacité de compiler la documentation nécessaire pour se déclarer OECM. La RB pourrait potentiellement aider.
- 3) APCA potentielles : Ces exemples pourraient être qualifiés d'OECM, mais incluent également un partenaire autochtone, ce qui pourrait mener à une qualification d'APCA.
- 4) OECM potentielles ou presque : Ces exemples pourraient probablement être qualifiés d'OECM si l'un des aspects tels que la structure de gouvernance ou les exigences légales étaient développés.
- 5) Exemples inadmissibles : Certains exemples n'ont pas pu être qualifiés d'OECM parce qu'ils ne répondaient pas aux critères de base.

Défis de la reconnaissance et de la déclaration des OECM dans les RB canadiennes

Définition canadienne inachevée

Des négociations sont toujours en cours quant à la définition canadienne d'OECM, laquelle ne sera achevée qu'au printemps 2018 (date exacte inconnue). Cela rend la tâche plutôt difficile à l'ACRB et les RB individuelles dans la réalisation d'un projet sur les OECM en contexte canadien.

Processus et échéancier

Les efforts de conservation et/ou les partenariats existants rendront la déclaration des OECM relativement facile. Cependant, conserver la biodiversité n'est pas un effort à court terme. Le développement de nouvelles initiatives de conservation prendra du temps (le renforcement des relations avec les partenaires, les arrangements de gouvernance et la gestion de la conservation). Même si la déclaration des OECM n'a pas d'échéancier spécifique, le Canada est sous pression quant à l'atteinte de l'Objectif 1 d'ici à 2020 et le développement des relations entre les RB et leurs partenaires pourrait s'avérer plus long.

Capacités

Du financement à long terme est requis pour que les RB puissent établir de véritables relations avec les peuples autochtones et les propriétaires locaux, jouer un rôle éducatif au niveau de la communauté, effectuer le travail nécessaire à la qualification d'OECM et assurer l'efficacité à long terme des OECM déclarées.

Éviter le dédoublement des efforts

Durant la phase d'évaluation préliminaire, l'ACRB a cherché à savoir qui d'autres effectuent un travail d'investigation sur les OECM. Les RB ont besoin de tisser des liens avec leurs partenaires locaux afin d'identifier les organismes et les sites qui sont sur le point d'être déclarées OECM (ou qui pourraient l'être) au niveau local.

Chevauchement avec les APCA

L'ACRB est en attente de la publication du rapport final du Cercle autochtone d'experts (CAE) pour En route vers l'Objectif 1 du Canada, lequel devrait être lancé publiquement à la fin mars 2018. Les évaluations préliminaires et la rencontre de briefing nationale ont été effectuées avec une certaine ignorance puisque l'ACRB et les RB ne comprennent pas totalement encore comment les OECM et les APCA peuvent interagir. L'ACRB et le CAE se sont informellement entendus à travailler ensemble pour soutenir le co-développement des OECM et des APCA. La RB Tsá Tué pourrait être un bon évident où commencer, car elle a été identifiée par le CAE, ECCC et l'ACRB comme ayant du potentiel pour les deux qualifications. Un partenariat plus formel entre le CAE et l'ACRB est recommandé pour la suite des choses.

Conclusion : Rôles potentiels des Réserves de la biosphère concernant l'Objectif 1 du Canada

Voici les prochaines étapes recommandées aux RB par rapport aux OECM et à l'Objectif 1 du Canada :

1. Réfléchir sur les aires qui pourraient devenir une OECM si la RB y jouait un rôle de catalyseur et facilitait les collaborations. Considérer les conversations entourant la gestion foncière pouvant résulter en une biodiversité accrue.
2. Acquérir une compréhension plus profonde de la gouvernance et des codes fonciers, des valeurs et principes culturels, du langage ainsi que des concepts de conservation autochtones. Apprendre des peuples autochtones dont les territoires traditionnels sont situés à l'intérieur des RB.
3. Apprendre sur les Traités de paix et d'amitié ainsi que les relations et les ententes historiques entre les peuples autochtones et la Couronne. Agir en signataires de traités.
4. Offrir de l'aide aux partenaires autochtones pour ce qui est de la cartographie, du développement de programmes de surveillance, de l'éducation par rapport aux APCA, etc. Maintenir un Consentement libre, préalable et éclairé dans tout travail avec les peuples autochtones touchant l'utilisation ou la désignation de leurs territoires.
5. Travailler localement avec les peuples autochtones pour soutenir le développement d'APCA et déterminer s'il y a une opportunité de reconnaître des chevauchements d'OECM (ou l'équivalent culturel).
6. S'engager dans des conversations avec les homologues des gouvernements provinciaux impliqués dans la déclaration et la comptabilisation des OECM.

7. Approcher l'industrie privée possédant des terres pouvant être qualifiées d'OECM.
8. Continuer de créer des liens entre les agences désirant contribuer à la conservation.
9. Avant de procéder au développement des OECM potentielles, organiser des discussions régionales afin de confirmer le processus d'identification des OECM et de former des groupes régionaux de reconnaissance et de déclaration des OECM.
10. Obtenir du financement pour développer les capacités des RB individuelles à renforcer leurs relations et exécuter le travail nécessaire au développement d'une OECM et/ou APCA en se concentrant sur les aires ayant des OECM potentielles existantes comme point de départ. Du financement sera également requis pour la déclaration et la collecte de données en lien avec l'enregistrement initial des sites OECM.
11. Si des ressources adéquates sont obtenues, jouer un rôle dans la gestion à long terme des terres OECM.
12. Prendre le temps de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.
13. Même si beaucoup d'emphase est mise sur l'Objectif 1 du Canada actuellement, considérer d'autres objectifs de biodiversité pouvant être utiles et auxquels les RB pourraient contribuer.

Annexe A : Communications des évaluations préliminaires

Le 26 janvier 2018, un courriel marquant le début du projet a été envoyé à toutes les RB par Monica Shore, coordonnatrice de l'Association canadienne des réserves de la biosphère. Un courriel de suivi présentant Kate Potter, consultante de l'Association canadienne des réserves de la biosphère, a été envoyé le 29 janvier 2018. Le matériel de lancement du projet incluait le document d'évaluation préliminaire, un document d'information contextuelle et, dans certains cas, une carte des aires protégées existantes déjà comptées dans l'initiative de l'Objectif 1. Toute l'information était également disponible sur le site Web des OECM de l'ACRB. Un courriel de clarification a aussi été envoyé au groupe le 31 janvier 2018. Tous les autres courriels et appels téléphoniques ont été effectués en individuel et/ou petits sous-groupes.

Participation

Douze des RB ont soumis une évaluation préliminaire contenant au moins un exemple (voir l'Annexe C). Deux RB n'ont pas soumis d'évaluation préliminaire, mais ont fourni une justification et/ou des questions concernant les OECM. Deux RB ont stipulé qu'elles ne soumettraient rien avant que la rencontre ait eu lieu. Deux RB n'ont pas répondu.

Tableau 1: Participation recensée

État	Nombre de RB
complétées	12
non soumises	4
questions formelles soumises	2
total	18

Questions et préoccupations des Réserves de la biosphère

Le concept d'OECM est nouveau pour plusieurs RB canadiennes. L'évaluation préliminaire a été réalisée afin de familiariser les RB avec le concept ainsi que l'information contextuelle sur l'Objectif 11 d'Aichi et l'Objectif 1 de biodiversité du Canada. Tout au long des consultations, plusieurs questions et préoccupations ont été soulevées, lesquelles sont partagées dans la présente section. Des réponses sont fournies ci-dessous afin de clarifier certaines des complexités. Le coprésident de l'Équipe de travail CMAP de l'UICN et le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada ont aidé à fournir les réponses.

Q1 : Dois-je enregistrer un site X si celui-ci se trouve sur la terre d'un partenaire Y?

Dans tous les cas, le ou les propriétaire(s) ou gestionnaire(s) de la terre déclarent l'OECM. Cependant, vous êtes encouragés à travailler avec vos partenaires locaux afin d'identifier les OECM potentielles ou les Aires protégées des populations autochtones (IPCA) potentielles à l'aide du Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des peuples autochtones.

Q2 : Qu'advient-il d'une terre qui est présentement une aire protégée, mais dont nous savons que le gouvernement est en train de transférer la propriété à une tierce partie privée? Si nous travaillons avec la tierce partie, peut-elle être soumise à nouveau en tant qu'OECM par la suite?

Réponse brève : Oui, elle le peut. Réponse nuancée : La structure de gestion, le système de gouvernance ainsi que le facteur de permanence sont les éléments qui importent dans ce cas-ci. L'ECCC peut aider l'ACRB à déterminer les cas spécifiques.

Q3 : Nous aimerions impliquer un groupe de propriétaires fonciers privés et/ou nous avons entamé des démarches en ce sens, mais aucunes mesures légales n'ont été entreprises.

Il n'y a pas de date limite pour déclarer les OECM. L'autorité gouvernante peut travailler à devenir reconnue en tant qu'OECM sur une période donnée et, une fois cela étant fait, celle-ci ou une agence de niveau national peut rendre compte de la zone, selon le cas.

Q4 : Nous nous attendons à ce que nos limites s'élargissent dans X années, ce qui engendrera davantage d'OECM potentielles.

(Même réponse qu'à la Q3.) Veuillez noter que même s'il n'y a pas de période de temps limite pour la déclaration des OECM, les objectifs nationaux et internationaux sont d'augmenter les aires protégées et conservées de façon significative d'ici 2020. Voir l'objectif 11 d'Aichi et l'objectif 1 du Canada.

Q5 : Les aires protégées telles que démontrées sur la carte nous ayant été fournie durant l'évaluation préliminaire ne reflètent pas la zone centrale de notre RB.

Dans certains cas, il est possible qu'elles ne la reflètent pas. Les aires protégées dans le système SRSAC et reflétées sur les cartes ainsi que la liste d'aires protégées ayant été partagées par Kate Potter sont celles qui ont été identifiées par les agences provinciales et fédérale et ne considèrent pas les limites actuelles de votre zone centrale. Durant votre prochaine période de révision, vous pourrez mettre à jour vos frontières de zone centrale afin de refléter ces changements.

Q6 : Y aura-t-il des fonds pour la gestion actuelle et future des OECM? Y aura-t-il des fonds pour les démarches nécessaires à la création des OECM?

Actuellement, il n'y a pas de fonds disponibles à l'exception des 2000 \$ qui seront déboursés en mars 2018 et mis à la disposition des réserves de la biosphère pour soutenir l'identification des OECM. Cependant, des stratégies de financement innovatrices font l'objet de discussions parmi des organismes et individus impliqués dans En route vers l'objectif 1 du Canada. La coordonnatrice de l'ACRB partagera de l'information quant aux opportunités de financement au fur et à mesure que celles-ci deviendront disponibles et peut travailler avec les réserves de la biosphère individuelles sur des applications de bourse spécifiques à leur région et pouvant soutenir leur participation à ce projet avec ECCC. De surcroît, la coordonnatrice de l'ACRB effectuera des recherches actives et appliquera pour des fonds afin d'égaliser la contribution d'ECCC, dans le but de soutenir les réserves de la biosphère qui ont le potentiel, mais n'ont pas la capacité d'identifier, de reconnaître et de déclarer les OECM à l'intérieur de leurs frontières.

Q7 : Ai-je la garantie d'identifier des OECM à l'intérieur de ma RB?

Toutes les RB auront des aires pouvant se qualifier en tant qu'OECM (ou le pourront dans le futur), mais la plupart des OECM auront déjà été comptabilisées à travers d'autres organismes. Le futur des OECM dans les RB se trouve dans l'identification des OECM potentielles, telles que celles qui ont besoin de se renforcer ou de développer un ou deux critères afin d'en devenir une. Les autres rôles possibles des réserves de la biosphère dans ce projet seront discutés parmi les participants à Ottawa.

Q8 : Mon site est actuellement en cours de restauration à des fins de biodiversité à long terme, mais il n'y a pas de biodiversité pour l'instant. Pourra-t-il être qualifié d'OECM éventuellement?

L'objectif 1 ne veut pas écarter les aires qui sont en cours de restauration. La réponse est « peut-être » et dépend du plan de gouvernance/gestion et du potentiel de conservation de la biodiversité à long terme. Gardez un œil sur cette aire et entamer des conversations avec les propriétaires fonciers si vous croyez qu'il y a là un bon potentiel de statut d'OECM.

Q9 : Est-ce que le fait d'être reconnu en tant qu'OECM implique des restrictions quant à une utilisation future?

La désignation OECM ne constitue pas une désignation légale. Elle représente la reconnaissance de certaines pratiques sur la terre et n'impose aucune restriction sur cette dernière. La seule chose à savoir est qu'une fois l'aire reconnue, l'intention de gouvernance à long terme importe aussi. Dès le moment où vous identifiez une OECM, l'intention devrait être de contribuer à la biodiversité à long terme.

Q10 : Quels bénéfices peut-on tirer d'être reconnu en tant qu'OECM?

En identifiant des OECM à l'intérieur des limites des RB, l'ACRB peut se joindre à d'autres organismes, réseaux et comités afin d'aider notre pays à atteindre l'objectif 1 de biodiversité—l'équivalent national de l'objectif 11 d'Aichi. Il s'agit d'une opportunité de travailler ensemble en tant que réseau, de jouer un rôle significatif dans un projet de portée nationale et internationale et de créer de nouveaux partenariats avec les gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones.

Certaines discussions sont en cours quant à du financement potentiel pour les aires qui pourraient être reconnues comme OECM. Ces dernières ne sont que d'ordre spéculatif pour le moment, mais ECCC a bon espoir que nous en obtiendrons des nouvelles dans un futur rapproché. Nous parlerons davantage de cette question au fur et à mesure que les choses évoluent.

Q11 : Y a-t-il des incitatifs (financiers ou autres) pour que les propriétaires fonciers locaux identifient leurs sites en tant qu'OECM?

Voir réponse à la question 10.

Q12 : Quels sont les besoins de gestion/surveillance à long terme pour certains/tous ces sites OECM et quel est ou quel pourra être le rôle de la RB quant au soutien à la surveillance et à la gestion de ces territoires?

Il existe plusieurs cadres de surveillance et de gestion. Il y a également des discussions à ce sujet à l'intérieur de l'objectif 1. Il n'y a présentement aucune obligation de déclarer ces zones pour les parties, mais l'une des attentes de l'objectif 1 est que toutes les juridictions feront un effort pour entreprendre une certaine surveillance en terme d'efficacité de la gestion. Ce à quoi cela ressemble en pratique reste à déterminer. L'ACRB voudra possiblement regarder comment les réserves de la biosphère peuvent contribuer à l'aspect de surveillance de cette question.

Q13 : Il y a des OECM potentielles à l'intérieur de ma RB, mais nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour en discuter et développer les partenariats nécessaires.

L'un des buts de la rencontre de breffage de février était d'aborder des façons de renforcer ces relations. Après février, nous aurons le temps d'approfondir les discussions et il y aura moins de pression quant à l'obtention de « résultats ». Il n'y a aucun avantage à nuire à des relations afin d'atteindre un but, mais ce projet est une belle opportunité d'entamer des conversations ou de renforcer des partenariats existants. De plus, tel que mentionné dans la réponse à la question trois, il n'y a pas de date limite pour la déclaration

des OECM. L'autorité gouvernante peut travailler à devenir reconnue en tant qu'OECM sur une période illimitée.

Q14 : Y a-t-il une taille minimale pour se qualifier comme OECM?

Tel que mentionné dans les lignes directrices sur les OECM de l'UICN, « la taille des OECM peut varier, mais celle-ci doit être assez grande pour atteindre une conservation in situ de la biodiversité à long terme, incluant toutes les espèces ou écosystèmes pour lesquels le site est d'importance, qu'il s'agisse d'espèces fortement limitées ou d'habitats d'espèces à distribution étendue. Une taille dite « suffisante » est hautement contextuelle et dépend des besoins écologiques en matière de persistance des espèces et des écosystèmes en question. »

Q15 : Peut-on uniquement considérer les OECM à l'intérieur de notre RB? Qu'en est-il de la possibilité de travailler dans des communautés environnantes et/ou sur des terres adjacentes aux frontières?

Ceci est en lien avec l'objectif numéro 3 du plan de travail de l'ACRB avec ECCC. Les réserves de la biosphère peuvent effectivement inspirer le développement durable et la conservation de la biodiversité à l'extérieur de leurs limites. Idéalement, elle le devraient puisqu'elles sont des « régions modèles ». Pour ce qui est du présent projet, les RB sont encouragées à regarder à l'intérieur de leurs frontières en premier lieu, mais l'ACRB et ECCC sont tout aussi intéressés par les exemples se trouvant juste à l'extérieur des limites des RB. Veuillez s'il vous plaît partager vos exemples.

Q16 : Peut-il y avoir un aspect récréatif sur le territoire à l'intérieur d'une OECM? Par exemple, la conservation in situ peut avoir lieu dans une zone grandement utilisée de jour et de nuit. Une OECM peut-elle uniquement inclure une partie de propriété?

Les parcs provinciaux et nationaux comportant des aspects récréatifs (camping, randonnée, bateau, etc.) ont été inclus. Tant que la conservation in situ est maintenue, l'OECM peut être inscrite.

Q17 : Existe-t-il un délai spécifique pour la déclaration des OECM?

Le Canada s'est engagé à long terme, mais il y a beaucoup de pression quant à l'atteinte du 17 % d'ici 2020. C'est donc un peu des deux.

Annexe B : Cotation de l'évaluation préliminaire

Grille de questions

Tableau 2: Grille de questions

Nom de la réserve de la biosphère		
Coordonnées détaillées		
Nom de la zone		
Zone de la réserve de la biosphère (tampon ou transition)		
Superficie approximative de la zone (hectares)		
Proportion de la superficie par rapport à la réserve de la biosphère entière (%)		
Avez-vous une cartographie?		Choisissez : numérique, Shapefiles, les deux
Catégorie	Réponses normalisées possibles	Aire 1
Espace géographique défini	(Choisissez l'une des réponses et copiez-la sous la case appropriée à droite) <ul style="list-style-type: none"> • Oui, elle a des limites clairement définies • Non, elle n'a pas de limites clairement définies 	
Notes supplémentaires		
Gouvernance	(Choisissez l'une de ces réponses) <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernements • Particuliers et organismes du secteur privé • Peuples autochtones et/ou communautés locales • Combinaison (gouvernance partagée) • Aucune 	
Notes supplémentaires		
Gestion	Y a-t-il un lien direct entre l'objectif global et la gestion de la zone ainsi que la conservation in situ de la biodiversité à long terme?	Oui ou Non
Notes supplémentaires		

Gestion	<p>Y a-t-il : (choisissez)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mesures légales, d'autres moyens (lois coutumières ou sanctions) et/ou des preuves manifestes qu'une protection sera en place pour au moins 25 ans • Les deux • Aucune 	
Notes supplémentaires		
Conservation in situ	<p>(Choisissez les réponses qui s'appliquent)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des espèces rares, en péril ou menacées et leur habitat ainsi que les écosystèmes qui les abritent • Des écosystèmes naturels représentatifs • Un niveau élevé d'intégrité écologique • Une variété d'espèces et d'écosystèmes restreints en milieu naturel • Des agrégations importantes d'espèces (c.-à-d. migration ou reproduction) • Des écosystèmes particulièrement importants pour les stades vitaux, l'alimentation, le repos, la mue et la reproduction des espèces. • Des aires importantes pour la connectivité écologique ou encore pour compléter un réseau de conservation • Des aires fournissant des services écosystémiques critiques tel que le stockage du carbone en plus de la biodiversité 	
Notes supplémentaires		

Résultats de l'évaluation préliminaire

La cotation des exemples a été effectuée selon ceux qui répondaient ou ne répondaient pas aux critères à un niveau préliminaire élevé. Dans la plupart des exemples soumis, soit la RB n'était pas le propriétaire foncier ou partenaire principal, soit l'exemple constituait une OECM potentielle au lieu d'une OECM existante. En ce qui a trait aux exemples à cotation élevée, soit ils répondaient aux critères mais nécessitaient davantage d'informations pour vérifier la réponse, soit ils présentaient une qualification probable d'Aire protégée, mais n'avaient pas encore été déclarés. La plupart d'entre eux appartenaient à un autre partenaire. Les exemples à cotation faible sont des exemples d'OECM potentielles ou des exemples nécessitant une action afin de devenir une OECM. Le tableau quatre montre la cotation pour chaque exemple.

Tableau 3: Système de cotation

Catégorie	Système de cotation
Espace géographique défini	Oui (Y) = 2 points Peut-être (M) = 1 point Non (N) = 0 points
Gouvernance	Combinée (C) = 2 points Une (A) = 1 point Non (N) = 0 points
Gestion - lien	Oui (Y) = 2 points Peut-être (M) = 1 point Non (N) = 0 points
Gestion - mesures légales	Les deux (B) = 2 points Une (O) = 1 point Non (N) = 0 points
Conservation in situ	Plusieurs (M) = 2 points Une (O) = 1 point Non (N) = 0 points
Pointage maximal	10

Les éléments surlignés en vert ont obtenu un classement élevé à l'intérieur de la catégorie.

Les éléments surlignés en orange ont eu un classement moyen dans la catégorie.

Les éléments surlignés en rouge ont obtenu un classement faible à l'intérieur de la catégorie.

Tableau 4: Exemple de cotation de l'évaluation préliminaire (sur 10)

	Category with Possible Answer	Geog. Defined Space	GDS Points	Govern.	Gov Points	Mgmt - Link	Link Points	Mgmt - Legal	Legal Points	In-Situ Cons.	In-Situ Points	Total Points
Nom de la Réserve de la biosphère	Nom de l'exemple											
Bras Lake d'Or	Port Hawkesbury Paper	Y	2	A	1	Y	2	O	1	M	2	8
Bras Lake d'Or	Marine Fishing Area LFA 28	Y	2	C	2	Y	2	O	1	M	2	9
Frontenac Arch	Queen's University Biological Station	Y	2	A	1	Y	2	O	1	M	2	8
Frontenac Arch	Brockville Islands	Y	2	A	1	Y	2	O	1	O	1	7
Frontenac Arch	Rideau Canal	Y	2	A	1	Y	2	B	2	M	2	9
Fundy	Turtle Creek drinking water designation	Y	2	A	1	M	1	B	2	M	2	8
Fundy	Irishtown Nature Park	Y	2	A	1	Y	2	O	1	M	2	8
Lac St Pierre	Archipel du lac Saint-Pierre	Y	2	C	2	Y	2	O	1	M	2	9
Manicouagan Uapishka	Zone de préservation de l'habitat du caribou	Y	2	A	1	Y	2	B	2	O	1	8
Manicouagan Uapishka	Bande riveraine de rivières à saumon	Y	2	A	1	Y	2	B	2	O	1	8
Mont-Saint-Hilaire	Corridors forestiers	Y	2	C	2	Y	2	B	2	M	2	10

Mont-Saint-Hilaire	Bandes riveraines et milieu aquatique	M	1	C	2	Y	2	B	2	M	2	9
Mount Arrowsmith	Hamilton Marsh	Y	2	A	1	Y	2	N	0	M	2	7
Mount Arrowsmith	Big Qualicum Water Region	Y	2	C	2	Y	2	N	0	M	2	8
Niagara Escarpment	NEPOSS	Y	2	C	2	Y	2	B	2	M	2	10
Niagara Escarpment	EBC	Y	2	C	2	Y	2	B	2	M	2	10
Redberry Lake	Hafford Pasture	Y	2	C	2	M	1	B	2	M	2	9
Redberry Lake	Abandoned Homesteads	Y	2	A	1	M	1	N	0	M	2	6
Redberry Lake	Oscar Creek	Y	2	C	2	Y	2	B	2	M	2	10
Redberry Lake	Oscar Lake,	Y	2	C	2	Y	2	B	2	M	2	10
Riding Mount	Crawford Creek Alluvial Fan	N	0	A	1	Y	2	B	2	M	2	7
Riding Mount	Harrison Wildlife Management Area	Y	2	A	1	Y	2	B	2	O	1	8
South West Nova	C.R.K. Allen Nature Reserve	Y	2	A	1	Y	2	B	2	M	2	9
South West Nova	Tete a Millie	Y	2	A	1	Y	2	B	2	M	2	9

Les exemples ont ensuite été regroupés dans plusieurs catégories selon les critères auxquels ils répondaient et leur cotation.

- 1) Cas de double comptage potentiels : Ces exemples pourraient être qualifiés d'OECM ou d'Aires protégées, mais la RB ne constitue pas le partenaire principal et/ou le propriétaire foncier et/ou le détenteur de la servitude. Les exemples incluent :

- Irishtown Nature Park (City of Moncton) (Fundy)
- Brockville Islands (City of Brockville) (Frontenac Arch)
- Rideau Canal (Parks Canada) (Frontenac Arch)
- Tete a Millie (NCC) (SouthWest Nova)
- NEPOSS (groupe d'Autorités de conservation, gouvernement) (Niagara Escarpment)
- Queen's University Biological Station (Frontenac Arch)

- Bande riveraine de rivières à saumon (Manicouagan Uapishka)
 - Zone de préservation de l'habitat du caribou (Manicouagan Uapishka)
 - Harrison Wildlife Management Area (Riding Mountain)
- 2) Partenaires à faible capacité : Ces exemples pourraient être qualifiés d'OECM, mais la RB ne constitue pas le partenaire principal et/ou le propriétaire foncier et/ou le détenteur de la servitude. Cependant, il se peut que le partenaire principal n'ait pas la capacité de compiler la documentation nécessaire pour se déclarer OECM. La RB pourrait potentiellement aider. Les exemples sont :
- EBC (Niagara Escarpment)
 - C.R.K. Allen Nature Reserve (TREPA) (SouthWest Nova)
- 3) APCA potentielles : Ces exemples pourraient être qualifiés d'OECM, mais incluent également un partenaire autochtone, ce qui pourrait mener à une qualification d'APCA. Les exemples incluent :
- Marine Fishing Area LFA 28 (Bras d'Or Lake)
 - Qualicum First Nation Hatchery (Mount Arrowsmith)
- 4) OECM potentielles ou presque : Ces exemples pourraient probablement être qualifiés d'OECM si l'un des aspects tels que la structure de gouvernance ou les exigences égales étaient développés. Les exemples sont :
- Archipel du Lac Saint-Pierre (Lac Saint-Pierre) – gouvernement et propriétaires privés
 - Turtle Creek (Fundy) – composante de propriétaire privé
 - Port Hawkesbury Paper (Bras d'Or Lake)
 - Corridors forestiers (Mont Saint-Hilaire)
 - Bandes riveraines et milieu aquatique (Mont Saint-Hilaire)
 - Hamilton Marsh (Mount Arrowsmith) – difficile
 - Oscar Creek (Redberry Lake) (portion non-gouvernementale)
 - Oscar Lake (Redberry Lake) (portion non-gouvernementale)
 - Hafford Pasture (Redberry Lake)
 - Abandoned Homesteads (Redberry Lake)
- 5) Exemples inadmissibles : Certains exemples n'ont pas pu être qualifiés d'OECM parce qu'ils ne répondaient pas aux critères de base. Les exemples incluent :
- Crawford Creek Alluvial Fan (Riding Mountain) – ne répondait pas au critère d'espace clairement défini

Annexe C : Réponses des Réserves de la biosphère individuelles aux évaluations préliminaires (en ordre de soumission)

Name	RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DU LAC SAINT-PIERRE	
Area Name	Archipel du Lac Saint-Pierre	N/A
Geographically defined space	Yes, it has a clearly defined boundary. The lac Saint-Pierre archipelagos is defined by the north and south shore of SAINT-Laurence river and the East boundary is defined by the Lac Saint-Pierre and the west boundary is defined by the ferry crossing between Saint-Ignace de Loyola and Sorel-Tracy	N/A
Governance	Government Private individuals Combination /share governance 20% of the 103 islands are private with mainly agriculture activity; 15% are protected area; 65% are government property with private cottage according to a special permit delivery	N/A
Management	Yes there is a link – The lac Saint-Pierre archipelagos is a migration dock sanctuary and also have the largest great heron heard in North America	N/A
Management	Archipelago is located directly in the Saint-Laurence navigation channel and the coast guard navigation regulations are there to protect the island and coastal erosion. Also there is fishing interdiction for endangered species like perchaude. Mainly all the island area without habitation permit are protected and not accessible to the public for landing to protect flora and animals.	N/A
In-situ conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Areas that provide critical ecosystem services such as carbon storage in addition to biodiversity • Ecosystem especially important for species life stage, feeding, resting, moulting and breeding • High level of ecological integrity 	N/A
Review	<ul style="list-style-type: none"> • Large amount of private land – are they included in governance system? Do they have a conservation objective? • Potential double count 	

Name	Fundy Biosphere Reserve	
Area Name	Turtle Creek drinking water designation	Irishtown Nature Park (City of Moncton)
Geographically defined space	Yes, it has a clearly defined boundary	Yes, it has a clearly defined boundary
Governance	Provincial legislation on source water protection Municipal land under forest management Private land owners Crown land, actively forested	Municipal Government (City of Moncton land)
Management	Yes and No: Municipally owned lands are purchased for watershed protection, biodiversity conservation, and maintaining healthy forest communities. Other ownership is not conservation focused.	Yes: Nature Park Policy developed by INPC, adopted by council and enforced by CoM staff
Management	Both	Clear evidence that protection will be in place for at least 25 years
In-situ conservation	<ul style="list-style-type: none"> Rare, threatened or endangered species and habitats and the ecosystems that support them (Wood turtle critical habitat) Areas that provide critical ecosystem services such as carbon storage in addition to biodiversity. (Drinking water source) 	<ul style="list-style-type: none"> Rare, threatened or endangered species and habitats and the ecosystems that support them (Species inventory available) Representative natural ecosystems High level of ecological integrity Range of restricted species and ecosystems in natural settings Ecosystems especially important for species life stages, feeding, resting, moulting and breeding Areas of importance for ecological connectivity or that are important to complete a conservation network Areas that provide critical ecosystem services such as carbon storage in addition to biodiversity.
Review	<ul style="list-style-type: none"> Potential double count for government area Would need to work on private landowners and ensuring in-situ conservation 	<ul style="list-style-type: none"> Potential double count

Name	Frontenac Arch Biosphere Network		
Area Name	Queen's University Biological Station	Brockville Islands	Rideau Canal
Geographically defined space	Yes, it has a clearly defined boundary. It includes Elbow Lake satellite location, contains a provincially designated Area of Natural and Scientific Interest (ANSI).	Yes, it has a clearly defined boundary. It comprises 16 islands in the St. Lawrence River.	Yes, it has a clearly defined boundary. Canal holdings within the BR are estimated to be 93 ha of land and 6152 ha of water for a total buffer area contribution to the Biosphere Reserve of 6245 ha.
Governance	Private organization (Queen's University). It includes Elbow Lake Environmental Education Centre, which is co-owned with NCC (80% NCC, 20% Queen's University). NCC has been involved in purchasing properties, titles transferred to Queen's University.	Governments - Owned and operated for recreational purposes by the City of Brockville	Governments - Administered by Parks Canada under the Federal Heritage Canal regulations and the National Historic Sites Act. A UNESCO World Heritage Site
Management	Yes: Its mandate is to provide opportunities for teaching and research in biology and related sciences; and to use active stewardship and best management practices to conserve local terrestrial and aquatic environments, and biodiversity.	Yes: The City of Brockville owns and manages a group of islands in the St. Lawrence River for conservation and public enjoyment...they contribute to the scenic and ecological character of an important tourist area and provide valuable recreational opportunities to residents and visitors alike.	Yes: The Historic Canals Regulations (1993), Canadian Environmental Assessment Act (1999) and Canada Fisheries Act (1985) provide for protection of ecological values on Canal lands and waters.
Management	Clear evidence that protection will be in place for at least 25 years. Although the properties are not protected by provincial or federal legislation, they are and will be kept in a natural state and managed accordingly. Goal: Acquiring, and protecting in perpetuity representative and/or significant properties, habitats and ecosystems near the field station.	Clear evidence that protection will be in place for at least 25 years. City of Brockville's Official Plan commits to protecting the islands in the long-term.	Both- As above, World Heritage Site, National Historic Site, administered by Parks Canada

In-situ conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Rare, threatened or endangered species and habitats and the ecosystems that support them • Representative natural ecosystems • Areas of importance for ecological connectivity or that are important to complete a conservation network 	<ul style="list-style-type: none"> • Representative natural ecosystems • Range of restricted species and ecosystems in natural settings • Areas of importance for ecological connectivity or that are important to complete a conservation network 	<ul style="list-style-type: none"> • High level of ecological integrity • Areas of importance for ecological connectivity or that are important to complete a conservation network
Review	<ul style="list-style-type: none"> • Potential double count (NCC/QU) 	<ul style="list-style-type: none"> • Is in-situ conservation being maintained with the camping aspect? • Potential double count 	<ul style="list-style-type: none"> • Potential double count

Name	South West Nova Biosphere Reserve	
Area Name	C.R.K. Allen Nature Reserve (TREPA)	Tete a Millie (NCC)
Geographically defined space	Yes, it has a clearly-defined boundary	Yes, it has a clearly-defined boundary
Governance	Private Organization - Property of the Tusket River Environmental Protection Association.	Private Organization - Property of Nature Conservancy of Canada
Management	Yes: Main focus is conservation of an assemblage of Atlantic Coastal Plains Flora at the northern extremity of Gilfillan Lake; includes a major population of Plymouth gentian	Yes: Notable for its population of Eastern Baccharis; also provides habitat for other vegetation, waterfowl, shorebirds, and migratory birds
Management	Both - Property of a local environmental NGO. Donated by Bowaters in 1995.	Both - Property of Nature Conservancy, as per its conditions. Acquired in 2018; builds on Tusket Islands Wilderness Area.
In-situ conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Rare, threatened or endangered species and habitats and the ecosystems that support them • Representative natural ecosystems • High level of ecological integrity • Range of restricted species and ecosystems in natural settings • Areas of importance for ecological connectivity or that are important to complete a conservation network 	<ul style="list-style-type: none"> • Rare, threatened or endangered species and habitats and the ecosystems that support them • Representative natural ecosystems • High level of ecological integrity • Range of restricted species and ecosystems in natural settings • Important species aggregations (ie. migration or spawning) (One of the many Tusket islands) • Areas of importance for ecological connectivity or that are important to complete a conservation network
Review	<ul style="list-style-type: none"> • Capacity to record? 	<ul style="list-style-type: none"> • Potential double count

Name	Bras d'Or Lake Biosphere Reserve	
Area Name	Port Hawkesbury Paper – Set Aside Lands	Marine Fishing Area LFA 28
Geographically defined space	Yes, it has a clearly defined boundary - 32 (or more) discrete areas. Lands that are prohibited from logging because of issues such as Species At Risk (e.g., Boreal Felt Lichen, Pine Marten)	Yes, it has a clearly defined boundary LFA 28 is the Bras d'Or Lake
Governance	Private individuals and organizations	Indigenous Peoples and/or local communities. First Nations have lobster fishing rights in LFA 28 and regulate harvesting with conservation and sustainability as the goal.
Management	Yes	Yes. Lobster fishery overseen by First Nations and regulated by stock assessment. Currently fishing is banned.
Management	Clear evidence that protection will be in place for at least 25 years	Clear evidence that protection will be in place for at least 25 years
In-situ conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Representative natural ecosystems • High level of ecological integrity • Areas of importance for ecological connectivity or that are important to complete a conservation network • Areas that provide critical ecosystem services such as carbon storage in addition to biodiversity. 	<ul style="list-style-type: none"> • Representative natural ecosystems • High level of ecological integrity • Range of restricted species and ecosystems in natural settings • Important species aggregations (ie. migration or spawning) • Ecosystems especially important for species life stages, feeding, resting, moulting and breeding • Areas of importance for ecological connectivity or that are important to complete a conservation network • Areas that provide critical ecosystem services such as carbon storage in addition to biodiversity.
Review	<ul style="list-style-type: none"> • Potential OECM • What evidence that it has been for 25 years? 	<ul style="list-style-type: none"> • Potential IPCA

Nom	Réserve de la biosphère du mont Saint-Hilaire	
Nom de la zone	Corridors forestiers	Bandes riveraines et milieu aquatique
Espace géographique défini	Oui, elle a des limites clairement définies	Non, elle n'a pas de limites clairement définies. La bande riveraine des cours d'eau est variable de 3 à 10 m [KP Changed to Maybe as per guidelines "In exceptional circumstances, boundaries may be defined by physical features that move over time, such as river banks"]
Gouvernance	Particuliers et organismes du secteur privé	Combinaison, gouvernance partagée: pour le milieu aquatique : Gouvernements pour la bande riveraine : Particuliers et organismes du secteur privé
Gestion	Oui	Oui
Gestion	Des mesures légales, d'autres moyens (lois coutumières ou sanctions) . Réglementation sur la protection des boisés par les MRC, la CMM et le gouvernement provincial (REA)	Des mesures légales, d'autres moyens (lois coutumières ou sanctions). Loi pêche et océans, MDDELCC (bande riveraine)
In-situ conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Des espèces rares, en péril ou menacées et leur habitat ainsi que les écosystèmes qui les abritent • Des écosystèmes naturels représentatifs • Un niveau élevé d'intégrité écologique • Des agrégations importantes d'espèces (c.-à-d. migration ou reproduction) • Des écosystèmes particulièrement importants pour les stades vitaux, l'alimentation, le repos, la mue et la reproduction des espèces. • Des aires importantes pour la connectivité écologique ou encore pour compléter un réseau de conservation • Des aires fournissant des services écosystémiques critiques tel que le stockage du carbone en plus de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Des espèces rares, en péril ou menacées et leur habitat ainsi que les écosystèmes qui les abritent • Des écosystèmes naturels représentatifs • Une variété d'espèces et d'écosystèmes restreints en milieu naturel • Des agrégations importantes d'espèces (c.-à-d. migration ou reproduction) • Des écosystèmes particulièrement importants pour les stades vitaux, l'alimentation, le repos, la mue et la reproduction des espèces. • Des aires importantes pour la connectivité écologique ou encore pour compléter un réseau de conservation • Des aires fournissant des services écosystémiques critiques tel que le stockage du carbone en plus de la biodiversité
Review	<ul style="list-style-type: none"> • Potential OECM 	<ul style="list-style-type: none"> • Potential OECM

Nom	Manicouagan Uapishka	
Nom de la zone	Zone de préservation de l'habitat du caribou	Bande riveraine de rivières à saumon (bandes de protection de 60 mètres)
Espace géographique défini	elle a des limites clairement définies	elle a des limites clairement définies
Gouvernance	Gouvernements. Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01); Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023; Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou (2013)	Gouvernements
Gestion	Oui	Oui
Gestion	<p>Des mesures légales, d'autres moyens (lois coutumières ou sanctions)</p> <p>Un premier plan de rétablissement du caribou forestier a été mis en œuvre entre 2005 et 2012 (ERCFQ, 2008), comprenant des lignes directrices pour l'aménagement de son habitat. Celles-ci reposaient sur la prise en compte, dans les stratégies d'aménagement liées à la récolte ligneuse et aux autres activités territoriales, de massifs de protection, de massifs de remplacement et de mesures de maintien de la connectivité. Or, de nouvelles connaissances scientifiques ont permis d'établir qu'un taux de perturbation inférieur à 35 % contribue à assurer une probabilité d'autosuffisance des populations et que, sur cette base, les stratégies appliquées dans le cadre du premier plan de rétablissement ne permettaient d'atteindre cette cible que sur un peu moins d'un tiers du territoire visé. Ces constats sont corroborés par le Forestier en chef dans son avis de 2014 sur les effets des stratégies actuelles d'aménagement forestier sur les taux de perturbation de l'habitat du caribou forestier (BFC, 2014). Les changements que ces constats ont entraînés sur les pratiques de gestion, lesquels se répercutent également sur la configuration des zones tampons de la RB de Manicouagan-Uapishka, sont disponibles sur demande.</p>	<p>Des mesures légales, d'autres moyens (lois coutumières ou sanctions)</p> <p>Au niveau fédéral, la pêche commerciale au saumon atlantique a été fermée définitivement en 2000 dans les eaux canadiennes. Au Québec, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est responsable de la gestion durable des populations de poissons (eau douce et migrateurs) et de leurs habitats.</p> <p>Celui-ci met en œuvre un plan de gestion du saumon atlantique (2016-2026) (MFFP, 2016d), lequel poursuit deux objectifs, soit « assurer la conservation et la persistance à long terme des populations de saumons atlantiques » et « favoriser une mise en valeur optimale et optimiser le développement économique durable lié à l'exploitation sportive du saumon atlantique ».</p>
In-situ conservation	<ul style="list-style-type: none"> Des espèces rares, en péril ou menacées et leur habitat ainsi que les écosystèmes qui les abritent 	<ul style="list-style-type: none"> Des espèces rares, en péril ou menacées et leur habitat ainsi que les écosystèmes qui les abritent
Review	<ul style="list-style-type: none"> Potential OECM 	<ul style="list-style-type: none"> Potential double count

Name	Mount Arrowsmith Biosphere Region	
Area Name	Hamilton Marsh	Qualicum First Nation Hattery ie. Big Qualicum Water Region
Geographically defined space	Yes, it has a clearly defined boundary. Privately owned, likely to be very difficult to obtain commitment for 25 years of conservation from landowners.	Yes, it has a clearly defined boundary. Approximate size of the area was taken from the watershed boundaries. The hatchery is situated on the river and is managed by Qualicum First Nation.
Governance	Private industry- Forestry. Currently owned by Island Timberlands who may have previous management/harvest plans for the parcel.	Government Indigenous Private. Watershed has various land uses and ownership.
Management	Yes	Yes
Management	None. Privately owned, likely to be very difficult to obtain commitment for 25 years of conservation from landowners.	None
In-situ conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Representative natural ecosystems • Rare, threatened or endangered species and habitats and the ecosystems that support them • High level of ecological integrity • Range of restricted species and ecosystems in natural settings • Important species aggregations (ie. migration or spawning) • Ecosystems especially important for species life stages, feeding, resting, moulting and breeding • Areas that provide critical ecosystem services such as carbon storage in addition to biodiversity. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rare, threatened or endangered species and habitats and the ecosystems that support them • High level of ecological integrity • Range of restricted species and ecosystems in natural settings • Important species aggregations (ie. migration or spawning) • Ecosystems especially important for species life stages, feeding, resting, moulting and breeding • Areas of importance for ecological connectivity or that are important to complete a conservation network
Review	<ul style="list-style-type: none"> • Potential OECM 	<ul style="list-style-type: none"> • Potential IPCA

Name	Niagara Escarpment Biosphere Reserve	
Area Name	<p>Niagara Escarpment Parks and Open Space (NEPOSS)</p> <p>1) Resource Management Areas, Recreation and Cultural Heritage Areas</p> <p>Examples include:</p> <p>Kolapore Uplands (Resource Mgmt)</p> <p>City View Park (Recreation)</p> <p>Ball's Falls (Historical)</p> <p>2) Nature Reserve and Natural Environment parks:</p> <p>Examples include:</p> <p>Skinner's Bluff Management Area (Natural Environment)</p> <p>Cootes Paradise Sanctuary (Natural Environment)</p> <p>Borer's Falls Conservation Area</p>	<p>The Escarpment Biosphere Conservancy is a charitable non-profit organization that establish, maintain and manage a system of nature reserves in the area of the Niagara Escarpment Biosphere Reserve, including the maintenance of physical features of scientific and/or ecological, cultural, historic or scenic interest; to maintain, enhance or restore areas of native species or natural habitat: and to encourage and support scientific research and related education.</p> <p>EBC's focus areas include the Niagara Escarpment, Manitoulin Island, forests and wetlands throughout Bruce and Grey Counties and the Lake Huron shoreline. Due to the location and ecological characteristics of these areas, EBC protects many sensitive ecosystems which include species, communities and entire habitats.</p> <p>The Niagara Escarpment extends onto Manitoulin Island before it loops around back down through Wisconsin. However, Ontario's Niagara Escarpment Plan Area and the official UNESCO World Biosphere designation stops at the tip of the Bruce Peninsula in Tobermory. EBC recognized the need for protection of this natural geological feature and so started out work with the purchase of the Cup and Saucer Nature Reserve (121 ha). This reserve includes extensive Escarpment features, vistas and recreational opportunities. The work on Manitoulin has expanded to protect significant alvar features, Lake Huron shoreline, wetlands and lakes. This may be a consideration as the natural extension of the NEBR and basis for further expansion of the boundary beyond legislated area (based on the NEP).</p> <p>Additionally, the EBC has a number of reserves that are within or directly adjacent to the NEBR. E.g. the Farquharson Reserve contains many of the unique features of the escarpment including tributaries of the Nottawasaga Watershed. Species at Risk include grassland bird species.</p>

Geographically defined space	<p>Yes, each area identified above has a clearly defined boundary.</p> <p>There are over 160 parks and open space areas within this system, the majority connected by the Bruce Trail. I was thinking of the NEPOSS parks as fitting:</p> <p>“Urban or municipal parks managed primarily for public recreation but which are large enough and sufficiently natural to also effectively achieve the in-situ conservation of biodiversity”; and/or:</p> <p>“Areas that contribute to conservation because of their role in connecting protected areas and other areas of particular importance for the conservation of biodiversity, thereby contributing to the long-term viability of larger ecosystem”.</p> <p>The different zones of the lands in the NEPOSS may meet either of these categories. For 2) above, the NEPOSS lands would be outside of the Provincial Parks already identified as being counted, and additional Core Area of the BR (Escarpment Natural Area designation) that have not yet been counted.</p>	Yes, each of the Reserves have clearly defined boundary.
Governance	Shared governance – Conservation Authority, Local Municipality, Bruce Trail Conservancy (through easements and acquisitions), Niagara Escarpment Commission (provincial), Ministry of Natural Resources and Forestry, Royal Botanical Gardens.	Shared Governance - Escarpment Biosphere Conservancy (Charitable non-profit organization), private landowners, Niagara Escarpment Commission where lands are in jurisdiction.
Management	Yes .The NEPOSS is a provincially coordinated system that secures and protects significant features and landscapes and provides public access and opportunities for recreation, supporting and promoting the principles of the BR designation through sustainable park planning, ecological management, environmental monitoring, research and education. Protection of natural heritage and cultural heritage resources are primary to the other uses permitted in these areas (i.e. resource management, recreation), consistent with the overall objective of the overarching provincial land use plan – the Niagara Escarpment Plan.	Yes. EBC is protecting the habitat of approximately 52 rare species, as well as rare habitat types (e.g. alvars).
Management	Niagara Escarpment Planning and Development Act and Niagara Escarpment Plan	Most of the land is owned by the Escarpment Biosphere Conservancy but a few properties are privately owned who have placed conservation agreements on title preventing development or severances.

<p>In-situ conservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Areas of importance for ecological connectivity or that are important to complete a conservation network. • Areas that provide critical ecosystem services – the NEPOSS help to mitigate and improve resilience to climate change by providing green infrastructure, capturing and storing carbon, recharging aquifers and protecting biodiversity and sensitive areas across the Escarpment. <p>Depending upon the approach taken – the in-situ conservation could be identified for individual parks and open spaces in the system, or cumulatively based on zonation, species or ecosystem type.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rare, threatened or endangered species and habitats and the ecosystems that support them • Representative natural ecosystems • High level of ecological integrity • Areas of importance for ecological connectivity or that are important to complete a conservation network • Areas that provide critical ecosystem services such as carbon storage in addition to biodiversity.
<p>Review</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Potential double count 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacity to record?

Name	Redberry Lake Biosphere Reserve (2/2)	
Area Name	Oscar Creek	Oscar Lake, surrounding wooded areas and wetlands
Geographically defined space	Yes. We used a 1/4 mile buffer on each side which is riparian and pasture area	Yes. We took an area of within our transition zone that has a concentration of water and forest, and used it as an OECM. We have more such areas within our BR that could be used.
Governance	Combination (shared governance). Parts of this creek flows through First Nations Lands which we did not use	Combination (shared governance). There are many such areas within our BR that are adjoined to First Nations land
Management	Yes. We are working with government and landowners to protect the creek and riparian areas	Yes. We are working with government and landowners to protect the lakes and wetlands. Much of the forested hectares are owned by landowners for its natural value.
Management	Both. The waters of the creek are managed by the Sask Water Security Agency which means that any works done along the creek by landowners requires an Aquatic Habitat Protection Permit.	Both. The larger water bodies are managed by the Sask Water Security Agency which means that any works done along them by landowners requires an Aquatic Habitat Protection Permit. We work with landowners to educate them about proper grazing management to protect the biodiversity on their properties.
In-situ conservation	<ul style="list-style-type: none"> All 	<ul style="list-style-type: none"> All
Review	<ul style="list-style-type: none"> Is permits enough of legal measure? What is the protective measure to ensure longevity? Potential double counting with government Potential OECM 	<ul style="list-style-type: none"> Is permits enough of legal measure? What is the protective measure to ensure longevity? Potential double counting with government Potential OECM

Name	Redberry Lake Biosphere Reserve (1/2)	
Area Name	Hafford Pasture	Abandoned Homesteads
Geographically defined space	Yes	Yes
Governance	Combination. Government has given the control and management of these pasture to the patrons who use them. This may put these pastures in jeopardy of over grazing and other harmful practices to protect biodiversity.	Private individuals
Management	Yes. This management may be in jeopardy in the future??	Yes
Management	Both	None. Our hope is to work with NCC or other larger NGO's for protection status
In-situ conservation	All	All - Our preliminary assessments show that these abandoned homesteads are used by big game species, birds and other animals. We are finding that they also include native prairie and other important habitat.
Review	<ul style="list-style-type: none"> Potential OECM with patrons 	<ul style="list-style-type: none"> Potential OECM/Potential double count (NCC)

Name	Riding Mountain BR	
Area Name	Crawford Creek Alluvial Fan - N 51° 00.647 W 099° 51.613.	Harrison Wildlife Management Area
Geographically defined space	<p>No, it does not have a clearly defined boundary. The Crawford Creek Alluvial Fan is the last intact alluvial fan along the Manitoba escarpment. As water comes off Riding Mountain along Crawford Creek, the alluvial fan slows the water down and spreads it out. This allows suspended material to drop and the water is filtered as it passes through miles of wetland. The site is located off of PTH5 between Ochre River and Dauphin and has a boardwalk and viewing tower where visitors can view this natural phenomenon.</p>	<p>Yes, it has a clearly defined boundary. Harrison Wildlife Management Area is a reserve within Manitoba and is north of Ozerna, southeast of Sandy Lake and southwest of Rackham. Harrison Wildlife Management Area has an elevation of 635 meters. Harrison is a small WMA just west of Rolling River First Nation. This is pothole country but the WMA is mostly lush deciduous forest with two forage fields. It is good habitat for white-tailed deer and the occasional elk.</p> <p>Elk were once very common on the prairies. Early explorers reported hearing them bugling along the Red River. Today you find them in patches of habitat like WMAs or parks, where they can find forage near shelter afforded by stands of trees.</p>
Governance	Governments. Turtle River Watershed Conservation District. And perhaps Rural Municipality of Dauphin	Governments. Municipality of Harrison Park
Management	Yes	Yes
Management	Both	Both
In-situ conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Representative natural ecosystems • High level of ecological integrity 	<ul style="list-style-type: none"> • High level of ecological integrity
Review	<ul style="list-style-type: none"> • Doesn't qualify 	<ul style="list-style-type: none"> • Potential double count

Name	Waterton BR
	<p>Below are some notes and questions for further discussion with regards to OECM's and Waterton Biosphere Reserve's (WBR) participation in the project.</p> <p>There is a significant amount of land under Nature Conservancy Canada (NCC) ownership or conservation easement and under Southern Alberta Land Trust Society (SALTS) conservation easement within the WBR. These lands may qualify toward Canada Target 1 (Aichi Target 11) but we would first need to clarify whether these organizations are already doing the reporting themselves. Virtually all of these lands are still used for ranching and agriculture. Because they remain part of a working landscape, it is possible that they might be a better fit under Canada Target 7 (Aichi Target 7) versus Canada Target 1.</p> <p>There is a relatively small amount of land that is held by a variety of groups focused on the provision of hunting and fishing opportunities. Some of these organizations are national-Ducks Unlimited Canada and Trout Unlimited Canada. Are these organizations participating in the OECM identification process? We are not sure that they would meet the requirements for Canada Target One or necessarily fit within the other targets. Clarification about where organizations such as these fit would be helpful.</p> <p>The vast majority of other lands within WBR are agricultural; both ranching and farming. When we read through the OECM guidelines we believe that most of the ranching lands (outside of already protected areas and Land Trust areas) would be best counted under Canada/Aichi Target 7, not Canada Target 1. If they were considered Canada Target 1, then ranch lands would likely fall under "Secondary Conservation" with the example given of "Traditional management systems that maintain high levels of associated biodiversity. These could include certain agricultural systems that maintain native species and their habitat, such as pastures of native grassland managed in ways that support livestock grazing while maintaining native biodiversity." Issues would then arise with whether or not (as per the guidelines) the landowners would be interested in having their lands evaluated and potentially reported as an OECM. Questions would likely arise from landowners with regards to the project's implications for the land: Does being recognized as an OECM place restrictions on future use? What are the benefits to being recognized as an OECM?</p> <p>This would be a great deal of work for someone to undertake. It is well beyond the capacity of WBRA at this time. Also, we anticipate there would be little interest from local landowners to participate in this project without incentive/compensation provided to them. Another factor is that many of the landowners who were so inclined have already sold to a land trust or have placed conservation easements on their land. These acres would most likely be captured through organizations like NCC or SALTS.</p> <p>Is there any room in this ECCC project to consider any of the other "2020 Biodiversity Goals and Targets for Canada." In 2016, each Canadian BR was asked to identify which areas they felt their Biosphere could best address. Some of the other Targets feel like a better fit for Waterton Biosphere Reserve.</p>

Name	Georgian Bay BR
	<p>GBBR has looked into and considered the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Land Trust Lands - already counted. Our role could be to work with the Georgian Bay Land Trust to help select lands that are of ecological importance and which may not fall within that org's normal audience/client base. - Provincially Significant Wetlands (most are on crown lands and you were going to check to see if Province was already counting them). - FTIP sites - as per PSW's above, you are going to be checking to see if they're already being counted. - Forest Management Lands - areas within the FMP (Forest Management Plan) lands that won't be cut due to either ecological buffers, ecologically sensitive areas or inaccessible sites. These may already have been counted by the province and you were going to check. GBBR's role in this is that neither the FSC certified management NGO nor the Crown may be counting these areas nor see the value in it...but would in support of the GBBR designation. - Indigenous Lands - there may well be opportunities with FN partnerships as they develop/review their own land codes. As an example, one FN has a Wind Farm proposal in place and the development and operation has undergone thorough ecological review such that we suspect that most/all ecological values will absolutely be maintained. Monitoring is going to be in place as part of operations. Other communities have areas that they have designated to not develop or for relatively low-impact uses (akin to some parks and conservation reserves). <p>In order to explore further we would have the following questions:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) What is the province counting toward Target 1 (i.e. PSW's, FTIP, FSC Management lands or portions therein). 2) What are the long term management/monitoring needs for some/all of these OECM sites and what is or could the role of the BR be in supporting the monitoring and management of those lands? I think there is a role however it partially depends on the specific needs and obligations of the Federal Government in honouring its long-term commitment with regard to Target 1. 3) In terms of partnering with indigenous communities on designating some of the lands under their control and/or some of their traditional territories there are numerous questions that arise. These could be categorized into: i) Process - what is the process by which communities should be approached? Should it not be the Fed's as a Nation approaching the individual communities as a Nation rather than BR's? BR's might be a broker of a partnership discussion but we would need to know many things before proceeding. Namely: ii) Resources - what tools area available to FN communities to evaluate their lands under the OECM?, how do you manage optics that a federal requirement is seeking to utilize FN lands? What long term interests, requirements and resources will be provided to manage and monitor these lands? 4) Regardless of whether BR's are part of the active 'ownership/management' of lands that would be considered under the OECM label, what roles could BR's undertake to support the initiative?

Name	Clayoquot Sound Biosphere	
Area Name	Clayoquot Island	Vargas Island
Geographically defined space	Yes, it has a clearly defined boundary	Yes, it has a clearly defined boundary
Governance	Private Conservation Organization (not-for profit). The 188 acre property is owned by Nature Conservancy Canada. However, NCC is initiating a collaborative development plan for the broader Clayoquot Sound Natural Area that includes municipal, provincial & federal governments, Indigenous governments & First Nation communities, and local community stewardship organizations. The goal is to move forward together to identify conservation targets, objectives and strategies for the broader region of the Clayoquot Sound and Barkely Sound watersheds.	
Management	Yes	Yes
Management	Both	Both
In-situ conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Representative natural ecosystems • High level of ecological integrity 	<ul style="list-style-type: none"> • High level of ecological integrity
Review	<ul style="list-style-type: none"> • Doesn't qualify 	<ul style="list-style-type: none"> • Potential double count

Annexe D : Documentation et références Web pour plus d'informations

UICN

- Dudley, N. (Editor) (2008). Guidelines for Applying Protected Area Management Categories. Gland, Switzerland: IUCN. x + 86pp. WITH Stolton, S., P. Shadie and N. Dudley (2013). IUCN WCPA Best Practice Guidance on Recognising Protected Areas and Assigning Management Categories and Governance Types, Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 21, Gland, Switzerland: IUCN <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-021.pdf>

CDB

- Canadian Council of Ecological Areas, 2013. Interpreting Aichi Biodiversity Target 11 in the Canadian Context: Towards Consensus on “Other Effective Area-Based Conservation Measures October 2013. http://www.ccea.org/wp-content/uploads/2014/05/CCEA_Aichi_Target_11_WorkshopReport_OCT16_2013.pdf)
- Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020, including Aichi Biodiversity Targets <https://www.cbd.int/sp/>
- Aichi Biodiversity Targets <https://www.cbd.int/sp/targets/default.shtml>

En route vers l'objectif 1 du Canada

- Pathway to Canada Target 1 <http://www.conservation2020canada.ca/home/>

OECM

- Canadian Parks and Wilderness Society, 2017. Guidelines for Recognizing and Reporting Other Effective Area-based Conservation Measures Draft: April 2017 http://cpawsbc.org/upload/Guidelines_on_OECMs_-_Consultation_Draft_Incorporating_Vancouver_Inputs_-_April_2017-DRAFT.pdf
- Canadian Parks and Wilderness Society, 2017. IUCN OECM Workshop: Vancouver 14 February 2017 Summary Report: Presentations on Canadian OECM Case Studies. http://cpawsbc.org/upload/IUCN_OECM_Workshop_-_CPAWS_Summary_Report_-_2017.pdf
- Department of Fisheries and Oceans, 2018. Operational Guidance for Identifying ‘Other Effective Area-Based Conservation Measures’ in Canada’s Marine Environment <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/publications/oeabcm-amcepz/index-eng.html>
- Gray, P. A., T. J. Beechey, C. J. Lemieux, A. G. Douglas, G. Bryan and J. Sherwood. 2017. Fully Accounting for Canada’s Conservation Lands: Assessing the Protection and Conservation Value of Lands Managed by Conservation Authorities and Partners in Ontario. Ontario Centre for Climate Impacts and Adaptation Resources (OCCIAR), MIRARCO/Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada. http://www.climateontario.ca/doc/reports/FullyAccountingForCanadasConservationLands_FINAL.pdf

- International Union for Conservation of Nature, 2017. Guidelines for Recognizing and Reporting Other Effective Area- based Conservation Measures. IUCN, Switzerland. Version 1 <https://www.cbd.int/pa/doc/guidelines-reporting-oecms-en.pdf>
- International Union for Conservation of Nature, 2017. IUCN-WCPA Task Force on Offer Effective Area-Based Conservation Measures Collation of Case Studies Submitted to the Task Force (2016-2017) https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/collation_of_case_studies_submitted_to_task_force_on_oecms_-_september_2017.pdf
- Jonas et al, 2017. Will “Other Effective Area Based Conservation Measures” Increase Recognition and Support for ICCAs? http://parksjournal.com/wp-content/uploads/2017/11/PARKS-23.2-Jonas-et-al-10.2305IUCN.CH_2017.PARKS-23-2HDJ.en_-2.pdf

Conservation et éthique autochtones

- Canadian Parks Council, 2017. Aboriginal Peoples and Canada’s Parks and Protected Areas. <http://www.parks-parcs.ca/english/cpc/aboriginal.php> , to name a few.
- Cree Nation Government (2018). Our Traditions Are Found on the Land: We Need to Protect It - <http://www.eeyouconservation.com/index.html>.
- Ermine, W.J. (2000) A Critical Examination of the Ethics in Research Involving Indigenous Peoples. https://ecommons.usask.ca/bitstream/handle/10388/etd-01182007-133515/Ermine_john_2000.pdf
- Alberta Energy Regulator (2017). Voices of Understanding – Looking Through the Window. https://www.aer.ca/documents/about-us/VoiceOfUnderstanding_Report.pdf
- PDF from Elder Larry McDermott on Ethical Space (see CBRA website).
- Factsheet on Indigenous Peoples and Free, Prior and Informed Consent in the Canadian and international law - https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/fpic_factsheet_nov_2013.pdf

Notes de fin

1 Secretariat of the Convention of Biological Diversity (2010). *Strategic Plan for Biodiversity 2011 – 2020*. Retrieved from <https://www.cbd.int/sp/>

2 Stolton, S., P. Shadie and N. Dudley (2013). *IUCN WCPA Best Practice Guidance on Recognizing Protected Areas and Assigning Management Categories and Governance Types, Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 21*, Switzerland: IUCN

3 Canadian Council of Ecological Areas (2013). *Interpreting Aichi Biodiversity Target 11 in the Canadian Context: Towards Consensus on “Other Effective Area-Based Conservation Measures”*. Retrieved from http://www.ccea.org/wp-content/uploads/2014/05/CCEA_Aichi_Target_11_WorkshopReport_OCT16_2013.pdf

4 Jensen, O. (February 13, 2018). *Personal Interview*.

5 IUCN WCPA (2018). *Guidelines for Recognising and Reporting Other Effective Area-Based Conservation Measures*. Switzerland: IUCN

-
- 6 Jonas, H., Lee, E., Jonas, H., Matallana-Tobon, C., Sander Wright, K., Nelson, F., & Enns, E. (2017) Will “Other Effective Area Based Conservation Measures” Increase Recognition and Support for ICCAs? *PARKS*, vol 23.2
- 7 Jensen, O. (February 13, 2018). *Personal Interview*.
- 8 Jensen, O. (February 13, 2018). *Personal Interview*.
- 9 EuroMAB (2013). *Recommendations on Biosphere Reserves' Collaboration with Indigenous Peoples*.
- 10 Crookes, N. (February 20, 2018). *Pathway to Canada Target 1: Presentation to CBRA*. PowerPoint notes.
- 11 Dragon Smith, C. (March 4, 2018). *Personal Interview*.
- 12 Enns, E. (March 4, 2018). *Personal Interview*.
- 13 Johnson, S. (2017) *CBRA June 2017 AGM*.
- 14 Dragon Smith, C. (March 4, 2018). *Personal Interview*.
- 15 Enns, E. (March 4, 2018). *Personal Interview*.
- 16 EuroMAB (2013). *Recommendations on Biosphere Reserves' Collaboration with Indigenous Peoples*.
- 17 Bayha, V., (February 12, 2018) *Personal Interview*.
- 18 Sander Wright, K., (February 2018). *Personal Interview*.
- 19 Jonas, H., Lee, E., Jonas, H., Matallana-Tobon, C., Sander Wright, K., Nelson, F., & Enns, E. (2017) Will “Other Effective Area Based Conservation Measures” Increase Recognition and Support for ICCAs? *PARKS*, vol 23.2
- 20 Sander Wright, K., (February 2018). *Personal Interview*.
- 21 Sander Wright, K., (February 2018). *Personal Interview*.
- 22 ICCA Consortium Website (Accessed March 10, 2018).
<https://www.iccaconsortium.org/index.php/discover/>
- 23 Sander Wright, K., (February 2018). *Personal Interview*.
- 24 Crookes, N. (February 20, 2018). *Pathway to Canada Target 1: Presentation to CBRA*. PowerPoint notes.
- 25 Emonds, S. (February 2018). *Email*
- 26 Crookes, N. (February 20, 2018). *Pathway to Canada Target 1: Presentation to CBRA*. PowerPoint notes.
- 27 Emonds, S. (February 2018). *Email*
- 28 Jensen, O. (February 13, 2018) *Personal Interview*.
- 29 Enns, E. (February 2018). *Personal Interview*.
- 30 Jonas, H. (February 2018). *Personal Interview*. Enns, E. (February 2018). *Personal Interview*.
- 31 Jensen, O. (February 13, 2018). *Personal Interview*.